

BURKINA FASO



Unité – Progrès – Justice

MINISTERE DE LA SECURITE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES ETUDES ET
DES STATISTIQUES SECTORIELLES

ANNUAIRE STATISTIQUE 2017 DE LA SECURITE

Réalisé et publié avec l'appui financier du ROYAUME du DANEMARK



AMBASSADE DU DANEMARK
Danida

Edition Décembre 2018

BURKINA FASO
Unité – Progrès – Justice

MINISTERE DE LA SECURITE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES ETUDES ET
DES STATISTIQUES SECTORIELLES

ANNUAIRE STATISTIQUE 2017

DE LA SECURITE

Réalisé et publié avec l'appui financier du ROYAUME du DANEMARK



AMBASSADE DU DANEMARK
Danida

Edition Décembre 2018

Avant-propos

Le Ministère de la Sécurité (MSECU) assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de sécurité intérieure. A ce titre, il est chargé, entre autres, de la protection des personnes et des biens sur toute l'étendue du territoire national.

Dans l'accomplissement d'une telle mission, une attention particulière est accordée au respect de la personne humaine pour être en phase avec les conventions ratifiées par notre pays sur les droits de l'Homme.

En effet, l'insécurité constitue un véritable frein au développement d'une nation.

C'est pourquoi la disponibilité des informations statistiques permet de rassurer la population quant à une meilleure visibilité des actions et des politiques de développement en matière de sécurité au Burkina Faso.

Afin d'orienter les actions des décideurs dans la lutte contre le banditisme, la criminalité sous toutes ses formes, le terrorisme, le MSECU, avec l'appui technique et financier du Royaume du Danemark, à travers l'Engagement de Développement intitulé « Contribuer à améliorer l'accès local à la justice, la protection des droits humains et la stabilité », a jugé nécessaire de produire l'annuaire statistique 2017 prenant en compte les données de 2014, 2015, 2016, et 2017.

Ce présent document, après avoir décrit l'organisation du ministère de la sécurité, présente les données chiffrées sur :

- la participation communautaire à la production de la sécurité ;
- les activités des services de sécurité ;
- les crimes et délits enregistrés ;
- les activités de sécurité publique ;
- les activités de sureté de l'Etat ;
- et les recettes de Police.

Comme dans toute œuvre humaine, ce document peut comporter des lacunes et des insuffisances. Ainsi, toutes observations, critiques ou suggestions pouvant contribuer à l'amélioration des prochaines éditions seront les bienvenues.

Nous fondons notre espoir que ce document sera utile aux acteurs de la sécurité en général et répondra aux attentes des décideurs et des spécialistes des questions de sécurité publique au Burkina Faso.

Nous réitérons notre profonde gratitude à tous les services et institutions pour leur collaboration et leur contribution considérables à la réalisation de ce document.



Le Ministre de la Sécurité

Clément P. SAWADOGO
Grand Officier de l'Ordre National

Sommaire

Avant-propos	3
Sommaire	4
Abréviations.....	5
Démarche méthodologique.....	7
I. Organisation et attributions du Ministère de la sécurité en 2017	8
II. Participation communautaire à la production de la sécurité	25
III. Activités des services de sécurité	28
IV. Crimes et délits	42
V. Activités de sécurité publique	72
VI. Activités de la sûreté de l'Etat	78
VII. Recettes recouvrées par les services de la police nationale	83
Table des matières	87
Liste des tableaux	88

Abréviations

AP	Académie de police
ASCE-LC	Autorité supérieure de contrôle d'État et de lutte contre la corruption
BR	Brigade de recherche
BRPE	Brigade régionale de protection de l'enfance
BT	Brigade territoriale
CCM	Cellule des chargés de missions
CCP	Commissariat central de police
CIE	Compagnie
CNLD	Comité national de lutte contre la drogue
CNOGCT	Conseil national opérationnel de gestion de crise terroriste
CONACFP	Coordination nationale de contrôle des forces de police
COSS	Coordination opérationnelle des services de sécurité
CSD	Cadre sectoriel de dialogue
CT	Conseiller technique
CUGC	Centre unifié de gestion de crise
DAD	Direction des archives et de la documentation
DAF	Direction de l'administration des finances
DCPJ	Direction centrale de la police judiciaire
DCPM	Direction de la communication et de la presse ministérielle
DDII	Direction du développement institutionnel et de l'innovation
DFP	Direction de la formulation des politiques
DG	Directeur général
DGA	Directeur général adjoint
DGEP	Direction générale des écoles de police
DGESS	Direction générale des études et des statistiques sectorielles
DGPN	Direction générale de la police nationale
DGTI	Direction générale des transmissions et de l'informatique
DIRCAB	Directeur de cabinet
DMB	Direction du matériel et du budget
DMP	Direction des marchés publics
DP	Direction des personnels
DPF	Direction de la police des frontières
DPJ	Direction de la police judiciaire
DPP	Direction de la police de proximité
DPPN	Direction provinciale de la police nationale
DPPO	Direction de la prospective et de la planification opérationnelle
DPTS	Direction de la police technique et scientifique
DRH	Direction des ressources humaines
DRPN	Direction régionale de la police nationale
DSAC	Direction des sports des arts et de la culture
DSE	Direction de la sûreté de l'État
DSEC	Direction du suivi, de l'évaluation et de la capitalisation
DSI	Direction des services informatiques
DSP	Direction de la sécurité publique
DSS	Direction des services de santé
DSS	Direction des statistiques sectorielles
DTI	Direction des transmissions et de l'informatique
DUI	Direction des unités d'intervention
EMGN	État-major de la gendarmerie nationale
GAV	Garde à vue
GN	Gendarmerie nationale
GRIE	Gendarmerie
IGS	Inspection générale des services

INSD	Institut national de la statistique et de la démographie
IRAPOL	Identification rapprochement analyse de police
ITS	Inspection technique des services
MSECU	Ministère de la sécurité
ONASSIM	Office national de sécurisation des sites miniers
ONI	Office national d'identification
OPJ	Officier de police judiciaire
PM	Premier ministre
PN	Police nationale
PRES	Présidence du Faso
PSV	Projet de sécurisation visas
SAI	Service d'accueil et d'informations
SCC	Service central du courrier
SP	Secrétariat particulier
SP	Secrétariat permanent
SP/CNF	Secrétariat permanent de la commission nationale des frontières
SP/CNLD	Secrétariat permanent du comité national de lutte contre la drogue
SP/CNS	Secrétariat permanent du conseil national de la statistique
SSM	Service de sécurité du ministère

Démarche méthodologique

L'annuaire statistique 2017 de la sécurité est conçu à l'image de l'annuaire statistique 2013. En effet, pour garder la comparabilité des données d'année en année et d'annuaire en annuaire, la maquette de l'annuaire 2017 de la sécurité n'a pas été fondamentalement modifiée par rapport à celui de 2013. Elle a connu juste quelques légères modifications.

La principale innovation reste la façon de remonter les données. Pour l'annuaire 2017, contrairement à celui de 2013, les points focaux chargés de la collecte des données sont issus des groupements de gendarmerie, en ce qui concerne la gendarmerie nationale (10 groupements) et des directions régionales de la police nationale (DRPN) pour la police (13 DRPN). Pour l'annuaire 2013, les données provenaient essentiellement des relevés chiffrés de la direction générale de la police nationale (DGPN). Cette méthodologie, a pour avantage, la minimisation des coûts et pour inconvénient l'alourdissement de la charge de travail des points focaux qui, chacun dans son ressort était chargé de collecter les données.

Il faut noter que les outils de collecte ont subi une révision opérée par la Direction des Etudes et des Statistiques Sectorielles. Cette révision a permis de prendre en compte certaines données, qui initialement n'étaient pas collectées. Cependant, cette révision a occasionné des ruptures de série. Raison pour lesquelles certaines données sont présentées à partir de 2014 (période de collecte de ce présent annuaire).

Afin d'avoir la même compréhension des techniques de remplissage des outils de collecte, les points focaux, après l'actualisation des outils de collecte, ont bénéficié d'un renforcement de capacités sur les techniques de remplissage des outils de collecte.

La saisie des données a été faite dans la base de données de 2013, conçue avec le logiciel Excel. Le traitement a consisté à fusionner les différentes bases de données sur lesquelles la saisie a été faite et à contrôler la cohérence et la vraisemblance des données. Ensuite, un cube est généré et permet de faire des tableaux croisés pour le remplissage des différents tableaux de la maquette. La mise en forme a été facilitée par l'existence de la maquette de 2013.

Le projet d'annuaire statistique a été soumis à la validation de l'ensemble des acteurs au cours d'un atelier.

I. Organisation et attributions du Ministère de la sécurité en 2017

I.1. Organisation et attributions

L'organisation du ministère de la sécurité (MSECU) est régie par les dispositions du décret n°2017-0257/PRES/PM/MSECU du 04 mai 2017, portant organisation du ministère de la sécurité et s'articule autour des structures ci-après :

- le cabinet du ministre ;
- le secrétariat général.

Le cabinet du ministre comprend :

- le directeur de cabinet (DIRCAB) ;
- les conseillers techniques (CT) ;
- l'inspection technique des services (ITS) ;
- la cellule des chargés de missions (CCM) ;
- le secrétariat particulier ;
- le protocole ;
- le service de sécurité ministériel (SSM) ;
- le secrétariat permanent du comité national de lutte contre la drogue (SP/CNLD) ;
- la direction générale de la police nationale (DGPN) ;
- l'état-major de la gendarmerie nationale (EMGN) ;
- la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) ;
- la coordination nationale de contrôle des forces de police (CO.NA.C.F.P.) ;
- la coordination opérationnelle des services de sécurité (COSS) ;
- le centre unifié de gestion de crise (CUGC).

Le Directeur de cabinet du ministre est chargé :

- d'assurer la coordination des activités du cabinet du ministre ;
- d'assister le ministre dans la gestion des affaires réservées et confidentielles et traiter tout dossier qu'il pourrait lui confier ;
- d'assurer les contacts officiels avec les cabinets ministériels et les institutions en relation avec le secrétaire général.

Le directeur de cabinet est nommé par décret pris en conseil des ministres sur proposition du ministre de la sécurité. Il est placé hors hiérarchie administrative.

Les conseillers techniques assurent l'étude et la synthèse des dossiers qui leur sont confiés par le ministre de la sécurité.

Les conseillers techniques au nombre de cinq (5) au maximum, sont choisis en raison de leur compétence technique. Ils sont nommés par décret pris en conseil des ministres sur proposition du ministre de la sécurité. Ils relèvent directement du ministre et sont placés hors hiérarchie administrative.

L'inspection technique des services contrôle l'application de la politique du département et le fonctionnement des services centraux, déconcentrés, et des projets et programmes.

À ce titre, elle est chargée :

- de l'appui-conseil pour la mise en œuvre des programmes d'activités des services, des projets et programmes ;
- du contrôle de l'application des textes législatifs, réglementaires et des instructions administratives régissant le fonctionnement administratif, financier et comptable des services des projets et programmes ;
- des investigations relatives à la gestion administrative, technique et financière des services des projets et programmes;
- de l'étude des réclamations des administrés et des usagers des services, des projets et programmes ;
- de la lutte contre la corruption au sein du ministère et des projets et programmes ;
- d'apporter l'appui conseil à la promotion de la culture de la bonne gouvernance des affaires au niveau des services techniques.

Le pouvoir de contrôle et de vérification de l'inspection technique des services s'exerce aussi bien a priori qu'a posteriori sur les structures centrales, rattachées, déconcentrées et de missions placées sous la tutelle du ministère.

L'inspection technique des services dresse, à cet effet des rapports de contrôle et de vérification à l'attention du ministre de la sécurité.

L'Autorité supérieure de contrôle d'État et de lutte contre la corruption (ASCE-LC) reçoit ampliation de tous les rapports de l'inspection technique.

L'inspection technique des services est dirigée par un Inspecteur général des services (IGS) nommé par décret pris en conseil des ministres sur proposition du ministre de la sécurité.

L'inspecteur général des services relève directement du ministre. Il est placé hors hiérarchie administrative.

L'inspecteur général des services est assisté d'inspecteurs techniques au nombre de quinze (15) au maximum, nommés par décret pris en conseil des ministres sur proposition du ministre de la sécurité.

L'inspecteur général des services et les inspecteurs techniques sont choisis parmi les cadres supérieurs en raison de leur compétence technique et de leur moralité.

L'inspecteur général des services reçoit obligatoirement ampliation des documents suivants :

- les programmes et rapports d'activités des directions, des projets et programmes ;
- les comptes rendus de réunions de cabinet et de direction ;
- les comptes rendus de rencontres organisées avec les partenaires techniques et financiers du département ;
- le budget du ministère ;
- les documents de projets et programmes du ministère ;
- les procès-verbaux des conseils de discipline ;
- les procès-verbaux des commissions de dépouillement, d'analyse et d'attribution des marchés ;

- les lettres de mission du ministre et celles adressées aux responsables des structures du département ;
- les contrats d'objectifs ;
- les textes législatifs et réglementaires ;
- tout document relatif à l'organisation et au fonctionnement des structures du département ;
- les procès-verbaux de passation de service.

L'organisation et le fonctionnement de l'inspection technique des services sont fixés par arrêté du ministre de la sécurité.

La cellule des chargés de missions regroupe entre autres des hauts cadres du département, ayant occupé de hautes fonctions politiques et/ou administratives et qui rejoignent leur département ministériel en fin de mission. Ils assurent l'étude et l'analyse des dossiers spécifiques qui requièrent une bonne connaissance de l'administration publique et qui leur sont confiés par le Ministre.

Les chargés de missions sont nommés par décret pris en conseil des ministres, sur proposition du ministre de la sécurité. Ils relèvent directement du ministre et sont placés hors hiérarchie administrative. Ils bénéficient des mêmes indemnités que les chargés de mission du Premier ministre.

Le secrétariat permanent du comité national de lutte contre la drogue est chargé :

- de coordonner l'action de tous les intervenants dans la lutte contre le trafic et l'abus des drogues ;
- d'appliquer et d'animer la politique définie par le gouvernement en matière de lutte contre les stupéfiants et les autres substances psychotropes ;
- de préparer les décisions du gouvernement, tant au plan national qu'international en ce qui concerne la lutte contre le trafic illicite et la consommation des drogues ;
- de proposer au gouvernement des plans d'action ainsi que des mesures efficaces visant à protéger le Burkina Faso contre le fléau de la toxicomanie ;
- de veiller à l'application des traités internationaux dont le Burkina Faso est signataire en matière de stupéfiants et de substances psychotropes ;
- de coordonner la mise en œuvre des mesures prises par les différents départements ministériels en matière de stupéfiants et autres substances psychotropes.

Le secrétariat permanent du comité national de lutte contre la drogue (SP/CNLD) est placé sous l'autorité d'un secrétaire permanent (SP) et se subdivise en départements.

Le secrétaire permanent est nommé par décret pris en conseil des ministres sur proposition du ministre de la sécurité et bénéficie des mêmes indemnités que les conseillers techniques.

Les chefs de département du SP/CNLD sont nommés dans les mêmes conditions que le secrétaire permanent et bénéficient des mêmes indemnités que les directeurs de services centraux.

Un arrêté du ministre de la sécurité détermine l'organisation et le fonctionnement du secrétariat permanent.

Un décret pris en conseil des ministres détermine l'organisation, la composition, les attributions et le fonctionnement du comité national de lutte contre la drogue.

Le secrétariat particulier assure la réception, le traitement et l'expédition du courrier confidentiel et réservé du ministre de la sécurité. Il organise l'emploi de temps du ministre de la sécurité. Il est dirigé par un secrétaire particulier nommé par arrêté du ministre de la sécurité. Il bénéficie des mêmes indemnités de responsabilité accordées aux chefs de service.

Le protocole est chargé de l'organisation des audiences et des déplacements officiels du ministre de la sécurité. En outre, il est chargé, en relation avec le protocole d'État, de l'organisation des cérémonies officielles. Le protocole est dirigé par un chef de service nommé par arrêté du ministre de la sécurité.

Le service de sécurité ministériel est chargé :

- d'assurer la sécurité du ministre au service et lors de ses déplacements à l'intérieur du pays ;
- d'organiser la sécurité dans les services, le domicile et les résidences du ministre ;
- de préparer les missions d'escorte et d'accompagnement du ministre ;
- de protéger les immeubles abritant les services du ministère de la sécurité ;
- de protéger les installations techniques et équipements du ministère ;
- de contrôler les entrées et les sorties des usagers des services du ministère ;
- de rendre compte des problèmes de sécurité au ministre et à la hiérarchie.

L'organisation et le fonctionnement du service de sécurité ministériel sont précisés par arrêté du ministre de la sécurité.

Le service de sécurité ministériel est dirigé par un chef de service nommé par arrêté du ministre de la sécurité.

La direction générale de la police nationale constitue un état-major chargé :

- de veiller à l'application des mesures relatives au maintien de l'ordre et de la paix publics ;
- d'assurer l'exécution des mesures relatives à la sûreté de l'État et des institutions ;
- d'assurer la sécurité des institutions et la protection des hautes personnalités ;
- d'assurer l'exécution des mesures relatives à la sécurité des personnes et des biens ;
- d'organiser, sur l'étendue du territoire national, la collecte du renseignement destiné au gouvernement dans les domaines politique, économique, social et culturel ;
- participer aux opérations de soutien à la paix ;
- d'assurer les rapports de collaboration avec les polices des autres pays.

La direction générale de la police nationale est dirigée par un directeur général (DG) issu du corps des commissaires de police assisté par un directeur général adjoint (DGA), nommés par décret pris en conseil des ministres sur proposition du ministre de la sécurité.

Le directeur général adjoint est issu du corps des commissaires de police. Il assure les missions qui lui sont confiées par le directeur général. Il le supplée en cas d'absence ou d'empêchement.

La direction générale de la police nationale comprend :

- la direction de la sécurité publique (DSP) ;
- la direction de la sûreté de l'État (DSE) ;
- la direction de la police judiciaire (DPJ) ;
- la direction de la police technique et scientifique (DPTS) ;
- la direction de la police des frontières (DPF) ;
- la direction des personnels (DP) ;
- la direction du matériel et du budget (DMB) ;
- la direction des unités d'intervention (DUI) ;
- la direction des services de santé (DSS) ;
- la direction des sports, des arts et de la culture (DSAC) ;
- la cellule des chargés de missions (CCM) ;

- les directions régionales de la police nationale (DRPN) ;
- les directions provinciales de la police nationale (DPPN).

L'organisation et le fonctionnement de la direction générale de la police nationale sont fixés par décret pris en conseil des ministres.

La gendarmerie nationale est une force militaire chargée de missions de police. Elle est mise à la disposition du ministère de la sécurité pour emploi.

À ce titre elle est chargée :

- de veiller à la sécurité publique notamment la protection des personnes et des biens au moyen d'une surveillance générale ;
- d'assurer la sécurité des institutions et des hautes personnalités de l'État ;
- d'assurer le maintien de l'ordre ;
- de veiller à l'exécution des lois et règlements sur l'ensemble du territoire national;
- de renseigner les autorités administratives, judiciaires et militaires dans le cadre de leurs attributions respectives et apporter son concours pour l'exécution de leurs décisions ;
- de participer aux opérations de soutien à la paix.

La gendarmerie nationale comprend :

- un état-major ;
- des régions de gendarmerie ;
- le commandement des écoles et centres de perfectionnement de la gendarmerie.

L'organisation et le fonctionnement de la gendarmerie nationale sont régis par des textes spécifiques.

La direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) est une structure de coordination et de suivi des dossiers des services de police judiciaire. Elle est un organe consultatif pour le ministre et une structure de coopération internationale en matière de police judiciaire.

À ce titre, elle est chargée :

- de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et plans de lutte contre les différentes formes d'insécurité notamment la criminalité urbaine, le grand banditisme et le terrorisme ;
- de centraliser toutes les informations en matière de police judiciaire ;
- de centraliser les rapports d'activités des directions de police judiciaire de la Police Nationale et de la Gendarmerie Nationale;
- de traiter et rendre disponibles les données statistiques de police judiciaire;
- de contribuer au renforcement des capacités opérationnelles du personnel de police judiciaire ;
- de mener des réflexions sur les infractions récurrentes en vue de mieux les combattre;
- d'exécuter toutes autres missions à elle confiées.

Le directeur central de la police judiciaire est nommé par décret pris en conseil des ministres sur proposition du ministre de la sécurité.

L'organisation et le fonctionnement de la direction centrale de la police judiciaire sont précisés par arrêté du ministre de la sécurité.

La coordination nationale de contrôle des forces de police (CO.NA.C.F.P.) est une unité administrative opérationnelle de contrôle de la qualité des services de police rendus sur les axes routiers. À ce titre, elle est chargée :

- de mener des activités de sensibilisation en direction des acteurs et partenaires du trafic routier ;
- de lutter contre les mauvaises pratiques et particulièrement contre les rackets sur les axes routiers ;
 - de contrôler la qualité des prestations des services de sécurité intérieure sur les axes routiers ;
 - de contribuer à l'efficacité des dispositifs sécuritaires dans le cadre de la lutte contre le terrorisme ;
 - de recevoir les plaintes et dénonciations formulées à l'encontre des éléments des forces de sécurité au cours des missions de contrôle sur les axes routiers ;
 - de fournir des rapports circonstanciés sur les plaintes et dénonciations ;
 - de réaliser des études et de formuler des avis et recommandations aux fins d'améliorer la qualité des contrôles de police sur les axes routiers ;
 - de diffuser les meilleures pratiques en matière de contrôle de police afin d'assurer la fluidité de la circulation sur les axes routiers ;
 - de mettre en œuvre toutes mesures de lutte contre les fautes et manquements graves affectant l'image de la gendarmerie nationale et de la police nationale ;
 - d'exécuter toute autre mission à elle confiée par la hiérarchie.

La coordination nationale de contrôle des forces de police (CO.NA.C.F.P.) est dirigée par un coordonnateur national choisi parmi les hauts cadres de l'administration publique disposant d'une expérience et des qualités professionnelles avérées.

Le coordonnateur national est nommé par décret pris en conseil des ministres sur proposition du ministre de la sécurité.

Les membres permanents de la coordination sont nommés par décret pris en conseil des ministres. Ils prennent l'appellation de contrôleurs de forces de police.

L'organisation et le fonctionnement de la coordination nationale de contrôle des forces de police (CO.NA.C.F.P.) sont précisés par arrêté du ministre de la sécurité.

La coordination opérationnelle des services de sécurité (COSS) est une structure centrale qui coordonne les actions conjointes des forces de police et de gendarmerie dans leurs missions de lutte contre l'insécurité.

À ce titre, elle est chargée :

- de mettre en œuvre la stratégie nationale de sécurité intérieure ;
- de concevoir et de suivre la mise en œuvre des plans de prévention et de lutte contre le grand banditisme, le terrorisme et les autres formes de criminalité ;
- de promouvoir la police de proximité ;
- d'organiser et de coordonner les activités des forces de sécurité publique dans l'exécution de leurs missions de prévention des menaces contre la sécurité ;
- de mettre en œuvre la politique de renforcement des capacités des forces de sécurité ;
- d'exploiter le renseignement opérationnel ;
- de contribuer à l'élaboration du plan général du renseignement ;
- d'exécuter toute autre mission à elle confiée.

La coordination opérationnelle des services de sécurité (COSS) comprend :

- le secrétariat ;
- le service administratif et financier (SAF) ;
- la direction de la prévention et de la lutte contre l'insécurité (DPLI) ;
- la direction de la police de proximité (DPP) ;
- le centre national de veille et d'alerte (CNVA).

La coordination opérationnelle des services de sécurité (COSS) est dirigée par un coordonnateur nommé par décret pris en conseil des ministres sur proposition du ministre de la sécurité. Il bénéficie des mêmes indemnités accordées aux conseillers techniques.

L'organisation et le fonctionnement de la coordination opérationnelle des services de sécurité (COSS) sont précisés par arrêté du ministre de la sécurité.

Le centre unifié de gestion de crise (CUGC) est l'organe de veille opérationnelle, de coordination et de conduite des actions au niveau opératif.

À ce titre il est chargé :

- d'assurer une veille permanente ;
- d'assurer la direction des opérations de la riposte contre le terrorisme ;
- d'établir et de maintenir la liaison avec les différents organismes participant à l'intervention ;
- de fixer les objectifs de l'intervention ;
- de diriger l'élaboration des plans d'intervention ;
- de fournir des informations opérationnelles aux unités engagées ;
- d'assurer la coordination des actions des différentes unités engagées sur les lieux entre elles et avec les autres organismes ;
- d'organiser des exercices de simulation au profit des personnels des structures de gestion de crise ;
- d'élaborer un plan de communication de crise.

Le centre unifié de gestion de crise (CUGC) comprend :

- un (01) chef du centre ;
- un (01) secrétariat ;
- des cellules ;
- des officiers de liaison.

Pour la mise en œuvre et le suivi de la politique du gouvernement en matière de sécurité, le ministère de la sécurité dispose d'un secrétariat général placé sous l'autorité d'un secrétaire général.

Le secrétaire général du ministère de la sécurité est nommé par décret pris en conseil des ministres sur proposition du ministre de la sécurité.

Le secrétariat général comprend :

- les services du secrétaire général ;
- les structures centrales ;
- les structures rattachées ;
- les structures de mission.

Pour la coordination administrative et technique des structures du ministère, le secrétaire général dispose :

- d'un bureau d'études (BE) ;
- d'une cellule ordonnancement des unités de vérification ;
- d'un secrétariat particulier (SP) ;
- d'un service central du courrier (SCC) ;
- d'un service d'accueil et d'informations (SAI) ;

Les structures centrales comprennent :

- les directions générales ;
- les directions transversales ;
- les directions centrales.

Les directions générales sont :

- la direction générale des écoles de police (DGEP) ;
 - la direction générale des transmissions et de l'informatique (DGTI).

Les directions transversales sont :

- la direction générale des études et des statistiques sectorielles (DGESS) ;
- la direction de l'administration des finances (DAF) ;
- la direction des marchés publics (DMP) ;
- la direction des ressources humaines (DRH) ;
- la direction de la communication et de la presse ministérielle (DCPM) ;
- la direction des archives et de la documentation (DAD) ;
- la direction du développement institutionnel et de l'innovation (DDII).

Les directions centrales sont :

- la direction de la coopération internationale (DCI) ;
- la direction de la réglementation (DR).

Les structures rattachées sont:

- l'office national de sécurisation des sites miniers (ONASSIM) ;
- l'office national d'identification (ONI).

Les structures de missions sont:

- le projet de « Sécurisation de visas au Burkina Faso » (PSV) ;
- le projet identification rapprochement analyse de police (IRAPOL) ;
- le projet d'appui au renforcement de la sécurité intérieure du Burkina Faso (PARSIB) ;
- le projet AIRCOP Burkina ;
- l'engagement de développement danois ;
- la cellule pour la promotion du genre ;
- le comité ministériel de lutte contre le SIDA et les IST ;
- la cellule environnement.

Le secrétaire général assure la gestion administrative et technique du département. Il assiste le ministre dans la mise en œuvre de la politique du ministère.

Il est chargé de la coordination administrative et technique des structures centrales, des structures déconcentrées, des structures rattachées et des structures de mission du département. En cas d'absence du secrétaire général, le ministre désigne un responsable pour assurer l'intérim. Cet intérim ne peut excéder trois mois.

Le secrétaire général assure les relations techniques du département avec les structures techniques des autres ministères, du secrétariat général du gouvernement et du conseil des ministres et les institutions nationales.

À l'exception des documents destinés au Chef de l'Etat, au Chef du gouvernement, aux membres du gouvernement, aux Présidents d'institutions et aux Ambassadeurs, le secrétaire général reçoit délégation de signature pour :

- les lettres de transmission et d'accusé de réception ;
 - les ordres de mission à l'intérieur du Burkina Faso ;
 - les décisions de congé ;
 - les décisions d'affectation ainsi que l'ensemble des actes de gestion du personnel relevant du secrétariat général ;
 - les textes des communiqués;
 - les fiches synthétiques de déblocage de fonds ;
- les télécopies.

Outre les cas de délégations prévues à l'article 59 ci-dessus, le ministre peut donner délégation de signature au secrétaire général pour toute autre matière relative à la gestion quotidienne du ministère.

Pour tous les cas visés aux articles 59 et 60 ci-dessus, la signature du secrétaire général doit être précédée de la mention « Pour le ministre et par délégation, le secrétaire général ».

Le bureau d'études est animé par des chargés d'études, au nombre de cinq (5) au plus, désignés parmi les cadres supérieurs en raison de leurs compétences techniques et nommés par décret pris en conseil des ministres sur proposition du ministre.

Le bureau d'études est chargé :

- d'étudier et de faire la synthèse des dossiers qui lui sont confiés ;
- d'élaborer les projets de correspondance ;
- d'assister le Secrétaire général dans le traitement de tout dossier que celui-ci leur confie.

Le secrétariat particulier du secrétaire général assure la réception et l'expédition du courrier confidentiel du secrétaire général, de la gestion du courrier ordinaire provenant du service central du courrier, des structures centrales, des structures déconcentrées, des structures rattachées et des structures de mission et en direction des dites structures. :

Il assure la ventilation du courrier interne à destination des structures centrales. Il est dirigé par un secrétaire particulier nommé par arrêté du Ministre, chef de département.

Le service central du courrier assure la réception et l'expédition du courrier ordinaire. Il enregistre le courrier à l'arrivée et le transmet au secrétariat particulier du Secrétaire général. Il assure la ventilation de tout le courrier ordinaire à l'extérieur du ministère. Il est chargé de la reproduction des documents du ministère et de leur reliure.

Le service chargé de l'accueil et de l'information des usagers assure un accueil et une orientation des usagers et partenaires du ministère

La direction générale des écoles de police (DGEP) est chargée :

- de l'élaboration de la politique de formation de la police nationale ;

- de la représentation administrative des directions et centres de formations de la police nationale ;
- de la coordination des activités des écoles et centres de formation de la police nationale ;
- de la conception des programmes de la formation initiale et de la formation continue ;
- de l'élaboration des supports pédagogiques nécessaires aux différentes formations ;
- de la promotion de la recherche dans le domaine de la sécurité ;
- de l'évaluation et/ou l'audit de la formation à la police nationale ;
- de la formation des effectifs se rendant en mission de maintien de la paix.

La direction générale des écoles de police comprend :

- l'académie de police (AP) ;
- l'école nationale de police (ENP) ;
- la direction des programmes et de l'évaluation de la formation (DPEF) ;
- la direction de la formation continue et de la formation en maintien de la paix (DFCFMP) ;
- la direction de la promotion de la recherche et de la documentation (DPRD).

La direction générale des écoles de police est dirigée par un commissaire de police nommé par décret pris en conseil des ministres sur proposition du ministre.

La direction générale des transmissions et de l'informatique est chargée :

- de l'élaboration et de la mise en œuvre du schéma directeur informatique du ministère ;
- de l'exécution des tâches d'informatisation du ministère ;
- de l'administration des bases de données du ministère ;
- de la cohérence des systèmes d'information développés conformément au schéma directeur informatique du ministère ;
- de l'exploitation des applications fonctionnelles ;
- de la sécurité du système informatique et de télécommunication ;
- de la maintenance du matériel informatique ;
- des actions de formation du personnel et de développement dans le domaine de l'informatique et de la télécommunication ;
- de la mise à la disposition des services du ministère des modules permettant d'élaborer des statistiques fiables ;
- du développement des technologies de l'information et de la communication au sein du ministère ;
- de la liaison par radio télécommunication entre le cabinet, les états-majors et les forces de sécurité intérieure ;
- de la conception de la stratégie d'équipement des services du ministère et des forces de sécurité en appareils de communication, de surveillance et d'informatique ;
- de la participation à l'élaboration des programmes relatifs aux politiques nationales des radios télécommunications et informatiques ;
- de l'étude, de la gestion et de l'exploitation des installations téléphoniques ;
- de la conception et du suivi de la mise en œuvre des politiques et plans de prévention et de lutte contre la cybercriminalité.

La direction générale des transmissions et de l'informatique comprend :

- la direction des transmissions (DT) ;
- la direction des services informatiques (DSI) ;

- la direction des études, de la stratégie et de la formation (DESF) ;
- la direction de l'administration et du suivi des programmes (DASP) ;
- la direction de la lutte contre la cybercriminalité (DLCC).

L'organisation et le fonctionnement de la direction générale des transmissions et de l'informatique sont précisés par arrêté du ministre de la sécurité.

Le directeur général des transmissions et de l'informatique est nommé par décret pris en conseil des ministres sur proposition du ministre de la sécurité.

La direction générale des études et des statistiques sectorielles (DGESS) a pour mission la conception, la programmation, la coordination, le suivi et l'évaluation des actions de développement au niveau sectoriel. À ce titre elle est chargée:

- de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre des politiques sectorielles ;
- de l'organisation des revues sectorielles de mise en œuvre des politiques sectorielles ;
- de l'élaboration du programme d'activités consolidé du ministère ;
- de l'élaboration des rapports d'activités consolidés du ministère ;
- de la préparation des cadres de concertation sectorielle notamment les CASEM, les CSD et du suivi de la mise en œuvre des recommandations qui en sont issues ;
- du suivi des relations de coopération avec les partenaires ;
- de la contribution à la mobilisation des financements au profit du ministère par l'appui à l'organisation des tables rondes sectorielles ;
- de l'élaboration du programme d'investissement et du suivi de son exécution en collaboration avec la direction de l'administration et des finances ;
- du suivi et de l'évaluation des projets et programmes sous tutelle du ministère et l'élaboration des rapports sectoriels de leur mise en œuvre ;
- de l'identification et du suivi des actions des intervenants extérieurs par des rapports périodiques en termes de contributions à la mise en œuvre des politiques sectorielles ;
- de la collecte, du traitement, de la centralisation des données statistiques des activités du ministère ;
- de l'élaboration des documents de planification opérationnelle du ministère ;
- de la proposition de toute étude nécessaire à la dynamique du ministère.

La direction générale des études et des statistiques sectorielles (DGESS) comprend :

- la direction de la prospective et de la planification opérationnelle (DPPO) ;
- la direction de la formulation des politiques (DFP) ;
- la direction du suivi, de l'évaluation et de la capitalisation (DSEC) ;
- la direction des statistiques sectorielles (DSS) ;
- la direction de la coordination des projets et programmes (DCPP).

La direction de l'administration des finances (DAF) a pour missions la gestion des moyens financiers et matériels du ministère. À ce titre, elle est chargée :

- de l'élaboration et de l'exécution du budget du ministère ;
- de la gestion des biens meubles et immeubles et de la tenue de la comptabilité matières du ministère ;
- de la conduite du processus de mise en place du budget-programme du ministère en collaboration avec la DGESS ;
- de la sécurité du personnel et des biens ;
- de la production des rapports périodiques sur l'exécution du budget du ministère.

La direction des marchés publics (DMP) a pour mission de gérer le processus de la commande publique du ministère. À ce titre, elle est chargée :

- de l'élaboration du plan général annuel de passation des marchés publics du ministère et de la production des rapports périodiques de son exécution ;
- de l'élaboration de l'avis général de passation des marchés dont le montant prévisionnel, toutes taxes comprises, est supérieur ou égal au seuil communautaire de publicité défini par la commission de l'UEMOA ;
- de la mise en œuvre des procédures de passation et du suivi de l'exécution des marchés publics et de délégation de services publics.

La direction des ressources humaines (DRH) a pour attributions d'assurer, en relation avec le ministère chargé de la fonction publique, la conception, la formalisation, la mise en œuvre et l'évaluation des mesures visant à accroître la productivité, l'efficacité et le rendement des personnels du ministère.

À ce titre, elle est chargée :

- de veiller à l'application du régime juridique applicable aux emplois et aux agents de la fonction publique ;
- de la gestion prévisionnelle et rationnelle des ressources humaines du ministère et de la participation au recrutement de son personnel ;
- de la contribution au bon fonctionnement des cadres de concertation avec les partenaires sociaux ;
 - de la conception et de la mise en œuvre des plans et programmes de formation des agents ;
 - de la participation à l'élaboration du titre II du budget du ministère et du suivi de son exécution ;
 - de la proposition de l'engagement et la liquidation des dépenses de personnel conformément aux dispositions législatives et réglementaires ;
 - de la contribution à l'amélioration des conditions de travail et de la productivité du personnel du ministère ;
- du suivi des écoles de formation professionnelle placées sous tutelle du ministère ;
- de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique sociale et de la coordination des initiatives en la matière ;
- de l'appui-conseil en gestion des ressources humaines aux services, projets et programmes du ministère.

La direction de la communication et de la presse ministérielle (DCPM) coordonne et gère les activités de communication interne et externe du ministère. A ce titre, elle est chargée :

- des revues de presse et des synthèses de l'actualité à l'attention du ministre ;
- de la réalisation des dossiers de presse de l'actualité ;
- de la gestion des relations publiques du ministère avec les institutions ;
- de la publication et de la gestion des périodiques du ministère ;
- des relations avec les organes de presse nationaux, les journaux et les correspondants de la presse étrangère ;
- de la mise à jour de la documentation et des statistiques de presse ayant un rapport avec l'activité du ministère ;
- de la mise à jour du site web du ministère en collaboration avec la DGTI ;
- de la vulgarisation de la politique sectorielle du ministère ;
- de la contribution à la production des chroniques du gouvernement et à l'animation des points de presse du gouvernement en collaboration avec le service d'information du gouvernement.

La direction des archives et de la documentation (DAD) est chargée :

- de la constitution, de la sauvegarde et de la gestion du patrimoine archivistique et documentaire du ministère ;

- de l'application de la politique d'archivage et de documentation du ministère en relation avec le centre national des archives ;
- de la conception et de la mise en œuvre des outils de gestion d'archives en fonction de la réglementation en vigueur et de l'organisation du ministère ;
- de l'optimisation des conditions de stockage et de conservation des documents et des espaces en conséquence de manière prospective ;
- du respect des conditions de communication des documents, avec pour objectif général de permettre l'accès rapide aux documents ;
- du tri et de la gestion des versements aux administrations des archives, en tenant compte des contraintes légales et des durées d'utilité administrative ;
- de l'identification de l'information professionnelle utile à son unité et de la réalisation des résumés signalétiques ;
- du catalogage et de l'indexation des documents courants avec le langage archivistique approprié ;
- de la recherche et de la sélection de l'information et des prestations documentaires appropriées aux besoins d'informations des utilisateurs ;
- de la formation et de l'accompagnement des utilisateurs dans leurs démarches de recherche d'information.

La direction du développement institutionnel et de l'innovation (DDII) est chargée :

- de la promotion de la culture du résultat au sein du département ministériel ;
- de la conception et de la mise en œuvre des outils d'organisation du travail pour l'amélioration du management et des prestations du département en rapport avec les normes et les standards internationaux ;
- de la rationalisation des structures par une veille organisationnelle et institutionnelle ;
- du pilotage du processus de la gestion du changement dans le cadre des réformes institutionnelles et organisationnelles ;
- de l'établissement d'une cartographie des processus et de la définition des procédures correspondantes ;
- de la participation à l'élaboration et à la vérification de la régularité des actes juridiques pris au sein du ministère.

L'organisation et le fonctionnement des directions transversales sont précisés par arrêté du ministre de la sécurité.

Les responsables des directions transversales sont nommés par décret pris en conseil des ministres sur proposition du ministre de la sécurité.

La direction de la réglementation est une structure de coordination qui travaille en synergie avec la direction générale de la police nationale et la coordination opérationnelle des services de sécurité (COSS).

À cet effet, elle est chargée :

- de proposer les textes juridiques relatifs aux domaines des sociétés privées de sécurité, des armes et munitions civiles ainsi que des clés et tampons ;
- de coordonner, de superviser, d'orienter et de suivre l'application de la réglementation relative aux activités des sociétés privées de sécurité ;
- de veiller à l'application de la réglementation relative au régime des armes et munitions civiles ainsi qu'à la fabrication et à la reproduction des clés et tampons.

- d'examiner et de préparer à la signature de l'autorité, les différents agréments et autorisations en matière d'exercice d'activités de sociétés privées de sécurité ;
- d'examiner et de préparer à la signature de l'autorité, les différents agréments en matière d'exercice de la profession de commerçant d'armes à feu et de munitions civiles, de fabricants de clés et de tampons ;
- de mener des activités d'appui-conseil et de contrôle indispensables à l'exercice des activités des sociétés privées de sécurité ;
- de veiller au respect de la réglementation générale en matière de délivrance d'autorisation d'achat d'armes et de munitions civiles, d'autorisation de fabrication de clés, tampons et cachets en relation avec les autres structures compétentes ;
- d'élaborer un cahier de charges pour l'encadrement des activités des sociétés privées de sécurité ;
- de veiller au respect du cahier de charges et de proposer en cas de non-respect, les retraits d'agrément ou toute autre sanction conformément aux textes en vigueur.

L'organisation et le fonctionnement de la direction de la réglementation sont précisés par arrêté du ministre de la sécurité.

Le directeur de la réglementation est nommé par décret pris en conseil des ministres sur proposition du ministre de la sécurité.

La direction de la coopération internationale (DCI) a pour mission de promouvoir la politique du ministère de la sécurité en matière de coopération internationale.

À ce titre, elle est chargée :

- de la promotion des relations de coopération en matière de sécurité avec les partenaires et organismes étrangers;
 - du suivi de toutes les questions relevant de la coopération en matière de sécurité en relation avec le ministère des affaires étrangères ;
 - du suivi de la mise en œuvre des accords-cadres et des recommandations des commissions mixtes de coopération;
 - de l'élaboration des dossiers de financement et/ou d'assistance en matière de sécurité ;
 - du suivi des opérations de soutien à la paix ;
 - de contribuer à l'élaboration des accords et conventions de coopération en matière de sécurité.

L'organisation et le fonctionnement de la direction de la coopération internationale sont précisés par arrêté du ministre de la sécurité.

Le directeur de la coopération internationale est nommé par décret pris en conseil des ministres sur proposition du ministre de la sécurité.

Les attributions des structures rattachées du ministère de la sécurité et de leurs responsables que sont les coordonnateurs et chefs de projets et programmes de développement sont précisées par les documents de projet desdites structures ou, à défaut, par arrêté du ministre de la sécurité.

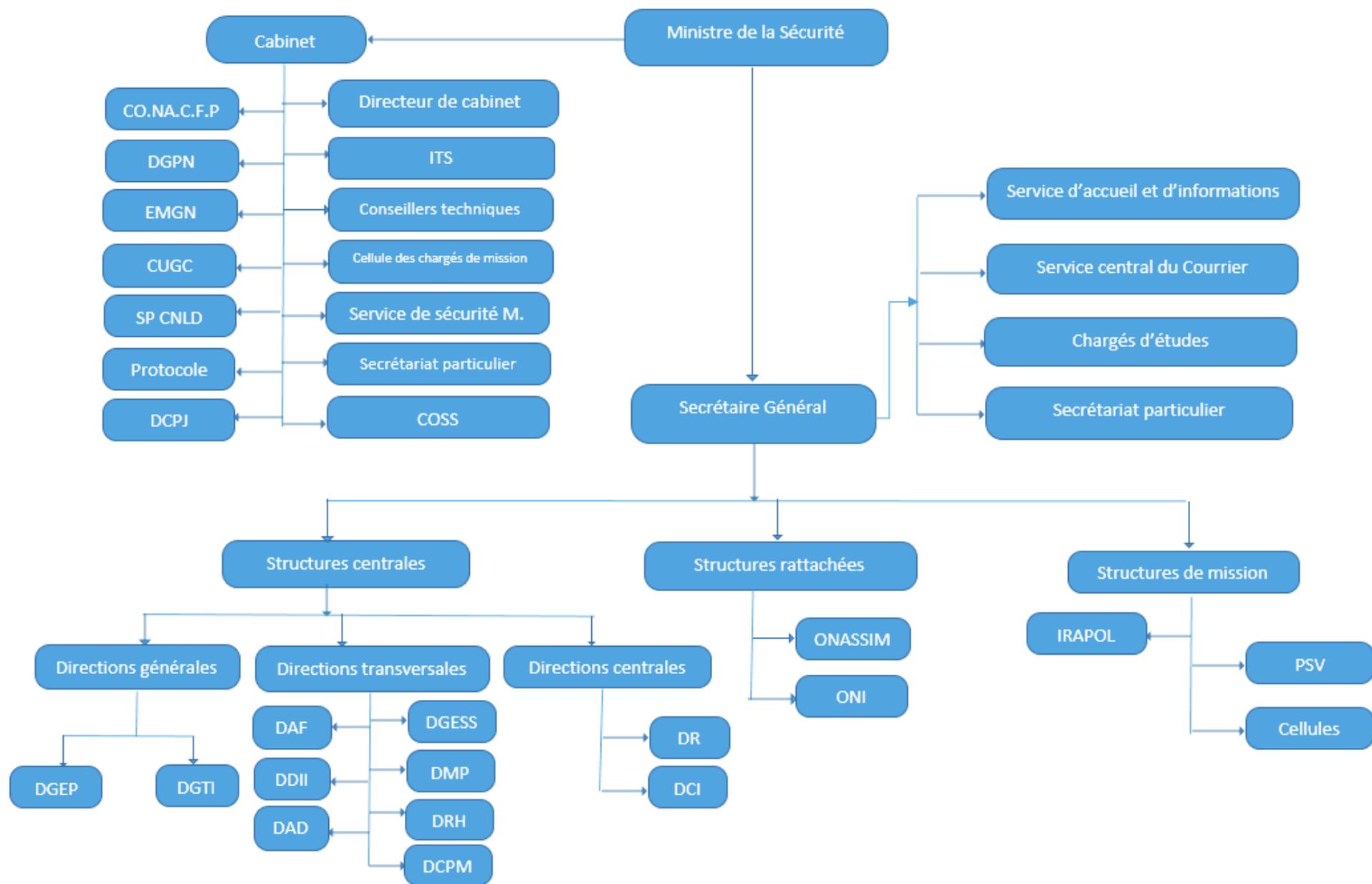
La désignation des responsables des structures rattachées se fait conformément à la réglementation en vigueur.

Les attributions des structures de missions et de leurs responsables sont précisées par arrêté du ministre de la sécurité.

Les chargés d'études du secrétariat général, les directeurs techniques, les inspecteurs techniques, les chargés de missions de la direction générale de la police nationale sont nommés par décret pris en conseil des ministres sur proposition du ministre de la sécurité.

L'organisation et le fonctionnement des structures rattachées et des structures de mission sont définis soit par leurs textes spécifiques, soit par décret ou à défaut par arrêté du ministre de la sécurité

I.2. Schéma de l'organigramme



II. Participation communautaire à la production de la sécurité

Structures communautaires locales de sécurité

Définition des concepts

Structure communautaire locale de sécurité : toute association légalement constituée et dont l'un au moins des objectifs est la participation à la lutte contre l'insécurité.

Tableau n° 1: Nombre de structures communautaires locales de sécurité par région

Régions	2017
Boucle du Mouhoun	7
Cascades	99
Centre	97
Centre-Est	23
Centre-Nord	527
Centre-Ouest	2
Centre-Sud	83
Hauts-Bassins	3
Est	nd
Nord	12
Plateau Central	59
Sahel	1
Sud-Ouest	2
Total	915

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

III. Activités des services de sécurité

III.1. Police administrative

Définition des concepts

Enquêtes administratives : Procédure visant à s'assurer que personne ne sera lésé dans son droit par la réalisation d'un projet.

Certificats de perte ou de vol : Ecrit officiel, ou dûment signé par un OPJ, qui atteste un fait de perte ou de vol.

Certificats de résidence : Ecrit officiel, ou dûment signé par une autorité compétente qui atteste le fait de demeurer habituellement dans un lieu déterminé.

Certifications de signature : Assurance donnée par écrit par une autorité habilitée pour attester de la conformité de signature d'un ou de plusieurs personnes.

Copies certifiées conformes : Double identique à l'original, par laquelle celui qui la délivre atteste qu'elle est conforme à l'original qui lui a été présentée.

Tableau n° 2: Activités de police administrative

	2014	2015	2016	2017
Certifications matérielles de signature (en milliers)	220,185	306,507	524,192	458,504
Certificats de perte ou de vol (en milliers)	143,444	216,979	250,949	315,009
Certificats de résidence (en milliers)	2,319	4,547	4,469	3,966
Copies certifiées conformes (en milliers)	1370,92	2859,5	3093,879	4106,977
Enquêtes administratives (en milliers)	5,76	4,671	4,121	6,885
Nombre d' enrôlement pour la Cartes d'identité effectué (en milliers)	392,439	557,495	711,16	989,514

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

Tableau n° 3: Nombre d'enquêtes administratives par région

Régions	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014*	2015*	2016*	2017*
Boucle du Mouhoun	219	269	343	332	599	432	393	267	298	550
Cascades	45	101	109	133	171	179	194	140	132	318
Centre	1 626	1 369	1 486	1 220	1 924	1 856	680	1880	1737	2755
Centre-Est	171	227	196	142	342	181	200	204	209	222
Centre-Nord	156	265	218	338	315	376	356	292	220	550
Centre-Ouest	237	234	909	886	672	527	380	158	180	513
Centre-Sud	111	195	142	134	203	210	216	153	140	248
Est	205	245	243	327	470	467	620	423	325	292
Hauts-Bassins	428	333	464	615	577	637	954	290	349	801
Nord	227	174	313	306	245	257	355	42	11	11
Plateau Central	166	160	240	255	238	240	319	414	108	207
Sahel	146	225	154	153	218	154	247	268	243	347
Sud-Ouest	136	155	127	110	211	288	846	140	169	71
Total	3 873	3 952	4 944	4 951	6 185	5 804	5760	4671	4121	6885

Source : Police nationale et *Gendarmerie nationale

Tableau n° 4: Nombre de certificats de perte ou de vol établis par région

Régions	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Boucle du Mouhoun	1 589	2 348	2 694	2 828	5 202	6 470	8 121	10 487	11 300	14 636
Cascades	786	1 072	1 650	2 143	3 611	4 157	4 958	7 832	9 527	10 081
Centre	37 444	36 549	40 054	63 430	64 776	66 941	39 905	85 765	110 325	140 711
Centre-Est	1 583	1 667	2 675	2 922	7 763	9 255	9 255	13 785	16 833	9 474
Centre-Nord	1 049	1 416	2 404	3 325	5 385	8 538	8 895	13 767	15 645	14 289
Centre-Ouest	2 183	2 561	4 029	3 882	6 900	7 771	8 471	8 815	13 881	17 993
Centre-Sud	1 085	1 422	2 336	1 697	3 269	4 467	4 324	5 812	7 316	7 635
Est	1 712	1 796	2 074	2 903	6 512	7 464	9 219	9 344	12 812	13 333
Hauts-Bassins	6 288	6 704	10 376	14 209	19 307	23 105	25 365	30 053	4 983	52 002
Nord	869	1 371	2 837	3 539	5 646	8 949	8 416	10 156	17 835	13 137
Plateau Central	777	737	2 002	2 317	4 167	5 181	4 535	5 441	7 581	7 696
Sahel	1 031	1 107	1 877	2 455	4 111	7 259	7 762	8 745	13 357	11 838
Sud-Ouest	585	815	975	1 557	2 850	2 870	4 218	6 977	9 554	2 184
Total	56 981	59 565	75 983	107 207	139 499	162 427	143 444	216 979	250 949	315 009

Source : Police nationale

Tableau n° 5: Nombre de certificats de résidence délivrés par région

Régions	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Boucle du Mouhoun	662	202	122	103	44	48	35	27	10	4
Cascades	8	31	7	18	3	0	3	0	1	6
Centre	4 073	4 789	3 664	6 270	5 001	4 115	1023	3125	3000	2758
Centre-Est	74	33	8	2	0	12	12	0	149	0
Centre-Nord	132	68	63	111	209	44	13	39	55	1
Centre-Ouest	611	585	234	79	143	73	23	3	4	0
Centre-Sud	102	70	46	48	75	12	29	367	4	4
Est	7	16	26	35	6	853	228	53	16	0
Hauts-Bassins	1 439	1 971	1 340	621	5 460	694	951	924	1205	1190
Nord	187	96	160	140	79	11	2	0	1	0
Plateau Central	12	1	2	59	2	0	0	7	9	0
Sahel	39	12	14	16	0	22	0	2	0	0
Sud-Ouest	16	10	5	9	3	2	0	0	15	3
Total	7 362	7 884	5 691	7 511	11 025	5 886	2319	4547	4469	3966

Source : Police nationale

Tableau n° 6: Nombre de certifications matérielles de signatures établis par région (en milliers)

Régions	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Boucle du Mouhoun	12,9	21,6	15,7	24,1	15,6	11,5	13,1	27,0	19,3
Cascades	7,3	11,1	7,5	9,8	7,8	9,9	10,0	12,4	16,2
Centre	151,9	59,2	69,2	82,4	104,2	30,9	110,0	113,5	197,3
Centre-Est	15,6	13,6	7,7	13,9	18,4	18,4	16,5	21,3	16,5
Centre-Nord	12,2	13,4	14,2	22,9	19,5	17,6	15,8	17,3	26,9
Centre-Ouest	47,6	20,1	11,3	21,5	16,9	18,4	17,8	198,4	41,8
Centre-Sud	8,3	8,0	3,6	6,3	7,2	6,5	11,2	8,8	8,5
Est	9,7	7,1	5,7	11,1	14,5	17,9	26,3	28,7	32,4
Hauts-Bassins	37,5	47,8	50,7	117,7	53,9	50,0	47,7	50,3	53,4
Nord	9,2	13,6	10,2	18,4	18,4	17,2	17,5	18,5	24,5
Plateau Central	10,5	6,0	6,6	8,1	9,8	9,4	6,6	9,1	10,6
Sahel	3,6	3,6	2,7	3,4	4,7	5,2	8,0	10,4	9,4
Sud-Ouest	5,0	3,6	2,9	4,7	4,8	7,5	6,1	8,4	1,7
Total	331,5	228,9	208,1	344,4	295,4	220,2	306,5	524,2	458,5

Source : Police nationale

Tableau n° 7: Nombre de copies certifiées conformes établies par la police nationale par région (en milliers)

Régions	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Boucle du Mouhoun	40,3	50,3	71,2	32,8	114,5	61,6	135,4	123,6	246,3
Cascades	29,5	43,5	45,3	51,4	41,6	96,9	95,5	114,0	149,6
Centre	401,0	634,9	588,4	1 114,6	1 649,4	283,2	1382,7	1412,6	1767,0
Centre-Est	19,4	24,8	19,1	40,3	50,9	50,9	147,1	139,3	475,3
Centre-Nord	33,6	36,4	45,8	78,6	77,2	93,5	96,3	126,0	140,0
Centre-Ouest	69,0	77,6	54,5	103,3	127,9	143,7	124,7	240,6	101,5
Centre-Sud	16,0	23,9	9,5	20,5	21,6	32,3	32,5	28,7	32,2
Est	28,5	20,4	13,2	36,8	52,2	87,2	105,1	126,0	181,4
Hauts-Bassins	179,8	202,9	63,4	321,0	242,9	381,4	489,4	444,7	646,1
Nord	24,5	30,9	22,1	48,1	86,7	17,5	86,6	146,3	194,0
Plateau Central	19,4	17,8	21,4	33,9	47,7	69,6	87,8	96,4	116,9
Sahel	7,4	8,5	5,5	16,1	17,5	29,2	30,4	40,8	45,5
Sud-Ouest	9,8	5,9	10,6	22,3	20,8	24,0	46,0	55,0	11,1
Total	878,1	1 177,8	969,9	1 919,5	2 550,8	1370,9	2859,5	3093,9	4107,0

Source : Police nationale

Tableau n° 8: Nombre d'enrôlement pour la carte nationale d'identité burkinabè effectué dans les commissariats de police par région

Régions	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Boucle du Mouhoun	63 633	32 491	317 493	26 973	50 350	25 390	25825	48496	68807	58289
Cascades	31 300	26 154	126 094	19 572	16 670	13 675	14595	25788	34919	14595
Centre	170 684	202 974	508 375	162 429	145 206	107 454	73102	71346	112960	121878
Centre-Est	20 303	32 582	279 062	20 496	52 898	25 746	26896	36891	46418	46613
Centre-Nord	20 736	24 382	276 537	24 281	53 600	26 581	36819	49195	56600	66857
Centre-Ouest	40 768	38 253	267 888	25 139	45 617	28 186	66510	44370	35890	314750
Centre-Sud	28 407	44 515	145 258	10 767	16 904	12 352	10946	23376	17752	19042
Est	15 556	53 772	233 127	22 309	44 462	20 507	24682	36199	45266	48492
Hauts-Bassins	97 328	94 899	412 087	73 724	65 751	49 164	59693	92710	115143	128397
Nord	31 656	52 067	255 926	24 886	35 384	33 982	35487	44693	82903	83266
Plateau Central	27 775	24 746	164 634	13 443	16 633	15 522	16785	24528	25625	28089
Sahel	10 723	37 435	195 378	20 979	32 786	18 104	21785	36592	40049	48098
Sud-Ouest	20 288	26 775	124 936	10 919	23 797	9 765	14233	23311	28828	11148
Total	579 157	691 045	3 306 795	455 917	600 058	386 428	427358	557495	711160	989514

Source : Police nationale

Tableau n° 9: Nombre de cartes nationales d'identité Burkinabè établies par sexe

	2014	2015	2016	2017
Hommes	268949	381800	463367	536487
Femmes	169175	277159	317117	404858
Total	438124	658959	780484	941345

Source : ONI

Tableau n° 10: Nombre de passeports établis

	2014	2015	2016	2017
Total	56 649	55 562	62 334	56 541

Source : ONI

III.2. Activités de police judiciaire

Définitions des concepts

Commission rogatoire : Acte par lequel un magistrat délègue ses pouvoirs à un autre magistrat ou à un officier de police judiciaire, pour qu'il exécute à sa place un acte d'instruction.

Mandat d'arrêt : Ordre à la force publique de rechercher l'inculpé et de le conduire à la maison d'arrêt indiquée sur le mandat, où il sera reçu et détenu.

Mandat de dépôt : Ordre donné par le juge au surveillant- chef de la maison d'arrêt de recevoir et de détenir l'inculpé. Ce mandat permet également de rechercher ou de transférer l'inculpé lorsqu'il lui a été précédemment notifié.

Mandat de comparution : Mise en demeure adressée par un magistrat instructeur à un inculpé de se présenter à la date et à l'heure indiquée par ce mandat.

Procès-verbaux dressés : Retranscription par écrit d'un fait, d'une déposition ou d'un interrogatoire.

Mandat d'amener : Ordre donné par le juge à la force publique de conduire immédiatement l'inculpé devant lui.

Assistance à Huissiers : Fait pour des agents de sécurité d'assister un Huissier dans l'accomplissement de ses missions

Instructions de justice : Ce sont des instructions données par le Procureur général ou le Procureur du Faso.

Ordonnance : c'est une décision prise par un juge.

Réquisition à expert : Acte écrit par lequel l'on requiert la compétence d'une personne physique ou morale dans le cadre d'une enquête.

Enquête de flagrant délit : c'est une enquête conduite sur des faits actuels ou dans un temps très voisin de l'action, la personne soupçonnée est poursuivie par la clameur publique ou est trouvée en possession d'objets ou présente des traces ou indices, laissant penser qu'elle a participé au crime ou délit.

Enquête préliminaire : c'est une enquête mise en œuvre d'office par l'OPJ ou sur demande du procureur, qui pourra ensuite décider de l'opportunité de poursuivre une infraction.

Tableau n° 11: Activités de police judiciaire reçues et exécutées

Désignation	2014		2015		2016		2017	
	Reçues	Exécutées	Reçues	Exécutées	Reçues	Exécutées	Reçues	Exécutées
Assistance à huissier	184	130	352	343	131	128	160	153
Avis de recherche	1111	663	1310	849	1239	1040	1475	1153
Commissions rogatoires	343	333	611	560	463	451	397	390
Instructions de justice	4037	3839	3838	3629	4771	4654	4896	4857
Mandats d'amener	49	47	24	22	76	67	152	142
Mandats d'arrêt	78	78	189	182	170	156	128	119
Mandats de comparution	239	224	213	201	336	318	207	199
Mandats de dépôt	20	18	19	18	33	32	9	8
Ordonnance	80	78	135	121	205	96	299	195
Total	6141	5410	6691	5925	7424	6942	7723	7216

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

Tableau n° 12 : Nombre d'assistance à huissier reçues et exécutées e par région

Région	2014		2015		2016		2017	
	Reçues	Exécutées	Reçues	Exécutées	Reçues	Exécutées	Reçues	Exécutées
Boucle du Mouhoun	0	0	0	0	2	2	27	27
Cascades	5	5	9	9	4	4	6	6
Centre	59	7	4	0	12	9	9	5
Centre-Est	16	16	12	10	8	7	8	5
Centre-Nord	9	8	5	5	12	12	9	9
Centre-Ouest	9	9	13	11	5	5	8	8
Centre-Sud	1	1	0	0	0	0	2	2
Est	6	6	0	0	1	1	0	0
Hauts-Bassins	68	67	61	60	73	73	81	81
Nord	6	6	7	7	3	3	5	5
Plateau Central	0	0	238	238	0	0	2	2
Sahel	5	5	2	2	10	10	3	3
Sud-Ouest	0	0	1	1	1	2	0	0
Total	184	130	352	343	131	128	160	153

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

Tableau n° 13 : Nombre d'avis de recherche reçues et exécutées par région

Région	2014		2015		2016		2017	
	Reçues	Exécutées	Reçues	Exécutées	Reçues	Exécutées	Reçues	Exécutées
Boucle du Mouhoun	97	97	126	126	110	110	57	57
Cascades	41	41	32	32	50	50	85	85
Centre	23	19	23	19	46	41	152	97
Centre-Est	26	19	35	27	19	16	18	12
Centre-Nord	311	47	293	43	70	52	114	85
Centre-Ouest	180	74	198	132	262	160	324	241
Centre-Sud	5	2	5	2	13	13	2	2
Est	49	47	40	40	43	43	12	12
Hauts-Bassins	93	86	121	91	109	76	130	92
Nord	78	70	122	105	46	45	104	102
Plateau Central	43	33	58	50	18	18	51	51
Sahel	82	65	128	105	407	360	380	285
Sud-Ouest	83	63	129	77	46	56	46	32
Total	1111	663	1310	849	1239	1040	1475	1153

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

Tableau n° 14: Nombre de commissions rogatoires reçues et exécutées par région

Région	2014		2015		2016		2017	
	Reçues	Exécutées	Reçues	Exécutées	Reçues	Exécutées	Reçues	Exécutées
Boucle du Mouhoun	12	12	68	68	109	109	127	127
Cascades	1	1	0	0	9	9	9	9
Centre	32	25	282	232	83	76	101	96
Centre-Est	41	40	15	15	20	18	12	12
Centre-Nord	26	26	18	17	27	27	8	6
Centre-Ouest	48	48	26	26	27	27	18	18
Centre-Sud	17	17	7	7	6	6	2	2
Est	30	30	41	41	37	37	31	31
Hauts-Bassins	73	73	16	16	20	20	26	26
Nord	14	14	11	11	11	8	11	11
Plateau Central	19	17	50	50	25	25	17	17
Sahel	18	18	68	68	75	75	7	7
Sud-Ouest	12	12	9	9	14	14	28	28
Total	343	333	611	560	463	451	397	390

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

Tableau n° 15: Nombre d'instructions de justice reçues et exécutées par région

Région	2014		2015		2016		2017	
	Reçues	Exécutées	Reçues	Exécutées	Reçues	Exécutées	Reçues	Exécutées
Boucle du Mouhoun	136	136	339	339	360	360	590	590
Cascades	196	196	199	199	291	291	311	311
Centre	627	473	994	810	1022	977	1185	1163
Centre-Est	239	232	91	87	124	117	175	169
Centre-Nord	150	136	126	121	172	119	161	161
Centre-Ouest	647	647	499	499	594	594	634	634
Centre-Sud	186	180	246	246	252	247	223	223
Est	548	536	558	542	548	544	482	476
Hauts-Bassins	390	390	233	233	400	400	373	373
Nord	34	34	37	37	45	45	46	46
Plateau Central	359	357	214	212	311	309	245	245
Sahel	77	77	109	109	109	109	79	79
Sud-Ouest	448	445	193	195	543	542	392	387
Total	4037	3839	3838	3629	4771	4654	4896	4857

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

Tableau n° 16: Nombre de mandats d'amener reçues et exécutées par région

Région	2014		2015		2016		2017	
	Reçues	Exécutées	Reçues	Exécutées	Reçues	Exécutées	Reçues	Exécutées
Boucle du Mouhoun	6	6	0	0	0	0	1	1
Cascades	2	2	0	0	0	0	4	4
Centre	1	1	6	6	38	34	39	30
Centre-Est	6	5	3	2	7	7	8	8
Centre-Nord	1	1	0	0	3	0	12	11
Centre-Ouest	0	0	1	1	6	6	34	34
Centre-Sud	4	4	0	0	3	3	11	11
Est	7	7	3	3	3	3	25	25
Hauts-Bassins	7	7	0	0	2	2	3	3
Nord	6	6	0	0	0	0	0	0
Plateau Central	3	2	7	6	9	7	3	3
Sahel	6	6	1	1	1	1	0	0
Sud-Ouest	0	0	3	3	4	4	12	12
Total	49	47	24	22	76	67	152	142

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

Tableau n° 17: Nombre de mandats d'arrêt reçues et exécutées par région

Région	2014		2015		2016		2017	
	Reçues	Exécutées	Reçues	Exécutées	Reçues	Exécutées	Reçues	Exécutées
Boucle du Mouhoun	0	0	77	77	9	9	1	1
Cascades	1	1	4	4	0	0	1	1
Centre	2	2	53	48	83	69	50	48
Centre-Est	6	6	7	7	12	12	12	12
Centre-Nord	3	3	7	7	1	1	4	2
Centre-Ouest	2	2	4	4	10	10	11	11
Centre-Sud	0	0	1	1	4	4	0	0
Est	15	15	5	5	10	10	24	24
Hauts-Bassins	36	36	7	7	8	8	6	6
Nord	8	8	1	1	18	18	3	1
Plateau Central	0	0	19	17	6	6	0	0
Sahel	3	3	1	1	9	9	6	6
Sud-Ouest	2	2	3	3	0	0	10	7
Total	78	78	189	182	170	156	128	119

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

Tableau n° 18: Nombre de mandats de comparution reçues et par région

Région	2014		2015		2016		2017	
	Reçues	Exécutées	Reçues	Exécutées	Reçues	Exécutées	Reçues	Exécutées
Boucle du Mouhoun	0	0	3	3	3	3	11	11
Cascades	0	0	0	0	0	0	2	2
Centre	0	0	13	13	18	16	27	25
Centre-Est	4	4	12	12	19	19	11	11
Centre-Nord	27	12	23	11	18	2	6	0
Centre-Ouest	0	0	18	18	20	20	0	0
Centre-Sud	11	11	33	33	151	151	122	122
Est	121	121	23	23	35	35	22	22
Hauts-Bassins	60	60	66	66	49	49	2	2
Nord	14	14	4	4	6	6	0	0
Plateau Central	0	0	16	16	0	0	3	3
Sahel	2	2	0	0	13	13	1	1
Sud-Ouest	0	0	2	2	4	4	0	0
Total	239	224	213	201	336	318	207	199

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

Tableau n° 19: Nombre de mandats de dépôt reçus et exécutés par région

Région	2014		2015		2016		2017	
	Reçus	Exécutés	Reçus	Exécutés	Reçus	Exécutés	Reçus	Exécutés
Boucle du Mouhoun	0	0	0	0	2	2	0	0
Cascades	1	1	0	0	0	0	0	0
Centre	0	0	0	0	0	0	0	0
Centre-Est	0	0	1	1	0	0	0	0
Centre-Nord	2	0	1	0	1	0	1	0
Centre-Ouest	0	0	1	1	0	0	0	0
Centre-Sud	0	0	4	4	8	8	8	8
Est	0	0	6	6	6	6	0	0
Hauts-Bassins	0	0	1	1	0	0	0	0
Nord	12	12	1	1	0	0	0	0
Plateau Central	0	0	0	0	0	0	0	0
Sahel	5	5	1	1	15	15	0	0
Sud-Ouest	0	0	3	3	1	1	0	0
Total	20	18	19	18	33	32	9	8

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

Tableau n° 20: Nombre d'ordonnance reçus et exécutés par région

Région	2014		2015		2016		2017	
	Reçus	Exécutés	Reçus	Exécutés	Reçus	Exécutés	Reçus	Exécutés
Boucle du Mouhoun	42	42	0	0	0	0	123	123
Cascades	0	0	0	0	5	5	0	0
Centre	14	14	23	21	7	7	5	4
Centre-Est	2	2	1	1	3	3	3	2
Centre-Nord	0	0	73	73	62	62	39	39
Centre-Ouest	10	8	21	13	117	12	112	15
Centre-Sud	0	0	0	0	8	5	5	0
Est	0	0	0	0	0	0	0	0
Hauts-Bassins	2	2	1	1	0	0	8	8
Nord	3	3	0	0	0	0	3	3
Plateau Central	0	0	7	5	3	2	1	1
Sahel	2	2	0	0	0	0	0	0
Sud-Ouest	5	5	9	7	0	0	0	0
Total	80	78	135	121	205	96	299	195

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

Tableau n° 21: Autres activités de police judiciaire

Désignation	2014	2015	2016	2017
Découvertes de cadavre	1300	1609	2250	1658
Enquêtes de flagrant délit	4549	6733	5208	6108
Enquêtes préliminaires	12987	16736	16667	17943
Procès-verbaux de notification et de remise d'actes	6663	6373	6569	6603
Procès-verbaux de recherches infructueuses	1966	2161	2677	2657
Procès-verbaux dressés	33434	42126	41714	44731
Réquisitions à expert	6834	8473	12213	16037

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

Tableau n° 22: Nombre de découvertes de cadavre par région

Région	2014	2015	2016	2017
Boucle du Mouhoun	111	169	183	142
Cascades	35	55	56	68
Centre	135	412	929	426
Centre-Est	93	111	117	94
Centre-Nord	173	107	152	138
Centre-Ouest	115	96	118	118
Centre-Sud	46	51	47	49
Est	116	106	112	104
Hauts-Bassins	153	117	125	17
Nord	105	131	138	153
Plateau Central	71	56	60	67
Sahel	79	92	133	167
Sud-Ouest	68	106	80	115
Total	1300	1609	2250	1658

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

Tableau n° 23: Nombre d'enquêtes de flagrant délit menés par région

Région	2014	2015	2016	2017
Boucle du Mouhoun	225	236	245	262
Cascades	164	147	195	264
Centre	939	3159	2362	3116
Centre-Est	385	230	200	96
Centre-Nord	254	233	201	286
Centre-Ouest	205	224	168	149
Centre-Sud	215	253	187	201
Est	423	318	215	221
Hauts-Bassins	977	1035	547	497
Nord	134	192	167	207
Plateau Central	349	198	204	201
Sahel	132	241	235	205
Sud-Ouest	147	267	282	403
Total	4549	6733	5208	6108

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

Tableau n° 24: Nombre d'enquêtes préliminaires réalisées par région

Région	2014	2015	2016	2017
Boucle du Mouhoun	992	816	801	922
Cascades	337	264	489	486
Centre	2453	6820	6556	7553
Centre-Est	1004	621	543	405
Centre-Nord	876	654	487	1747
Centre-Ouest	1682	1613	1234	1141
Centre-Sud	333	272	278	263
Est	1540	1323	1337	1276
Hauts-Bassins	1831	1914	2020	1681
Nord	415	857	1510	1029
Plateau Central	452	560	330	297
Sahel	378	359	444	644
Sud-Ouest	694	663	638	499
Total	12987	16736	16667	17943

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

Tableau n° 25: Nombre de procès-verbaux de notification et de remise d'actes par région

Région	2014	2015	2016	2017
Boucle du Mouhoun	584	764	947	1092
Cascades	363	255	365	535
Centre	339	845	578	587
Centre-Est	499	144	135	519
Centre-Nord	499	442	526	533
Centre-Ouest	521	423	454	466
Centre-Sud	295	396	346	327
Est	954	570	506	612
Hauts-Bassins	540	292	578	467
Nord	541	596	684	460
Plateau Central	247	330	197	248
Sahel	413	488	623	333
Sud-Ouest	868	828	630	424
Total	6663	6373	6569	6603

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

Tableau n° 26: Nombre de procès-verbaux de recherches infructueuses par région

Région	2014	2015	2016	2017
Boucle du Mouhoun	87	171	203	534
Cascades	189	140	452	338
Centre	69	481	183	107
Centre-Est	64	43	62	170
Centre-Nord	55	109	122	152
Centre-Ouest	276	222	306	297
Centre-Sud	63	83	125	156
Est	528	291	263	198
Hauts-Bassins	229	103	399	198
Nord	102	148	253	218
Plateau Central	91	51	4	10
Sahel	104	174	143	157
Sud-Ouest	109	145	162	122
Total	1966	2161	2677	2657

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

Tableau n° 27: Nombre de procès-verbaux dressés par région

Région	2014	2015	2016	2017
Boucle du Mouhoun	1255	1705	2161	2119
Cascades	14517	18285	15072	11434
Centre	3050	6690	6206	9067
Centre-Est	1367	933	784	437
Centre-Nord	1308	1648	2637	1621
Centre-Ouest	2222	2047	2166	2467
Centre-Sud	672	591	746	719
Est	2351	2370	4252	5041
Hauts-Bassins	3568	3852	2970	6880
Nord	921	1549	2777	1882
Plateau Central	693	943	535	478
Sahel	591	587	685	1105
Sud-Ouest	918	926	723	1481
Total	33433	42126	41714	44731

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

Tableau n° 28: Nombre de réquisitions à expert par région

Région	2014	2015	2016	2017
Boucle du Mouhoun	162	279	300	345
Cascades	52	143	98	142
Centre	3491	4785	7705	11426
Centre-Est	68	9	271	262
Centre-Nord	369	455	478	535
Centre-Ouest	358	329	447	426
Centre-Sud	208	140	186	187
Est	409	332	422	424
Hauts-Bassins	952	1015	1126	458
Nord	219	305	319	326
Plateau Central	207	224	210	720
Sahel	186	219	335	384
Sud-Ouest	153	238	316	402
Total	6834	8473	12213	16037

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

IV. Crimes et délits

Tableau n° 29: Nombre de cas de crimes et délits enregistrés selon la structure

Structure	2014	2015	2016	2017
Gendarmerie	23 331	28 003	21 177	22 353
Police	21 308	22 400	21 837	22 080
Total	44 639	50 403	43 014	44 433

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

Tableau n° 30: Nombre de cas de crimes et délits enregistrés selon le type

Type	2014	2015	2016	2017
Crime et délit contre la famille et les bonnes mœurs	1 287	1 206	1 356	1 140
Crime et délit contre la paix publique	1 588	1 214	1 024	916
Crime et délit contre la propriété	30 526	34 590	29 119	28 800
Crime et délit contre la sûreté de l'Etat	-	-	-	52
Crime et délit contre les personnes	10 857	13 023	11 243	13 100
Crimes et délits contre la sécurité publique	381	370	272	425
Total	44 639	50 403	43 014	44 433

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

Tableau n° 31: Nombre d'auteurs de crimes et délits selon la structure

Structure	2014	2015	2016	2017
Gendarmerie	17 819	20 236	19 283	15 210
Police	15 783	17 219	16 471	17 626
Total	33 602	37 455	35 754	32 836

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

Tableau n° 32: Nombre d'auteurs de crimes et délits selon le type

Type	2014	2015	2016	2017
Crime et délit contre la famille et les bonnes mœurs	1 385	1 374	1 381	1 195
Crime et délit contre la paix publique	1 239	1 016	792	837
Crime et délit contre la propriété	20 023	22 987	22 761	19 626
Crime et délit contre la sûreté de l'Etat	0	0	0	25
Crime et délit contre les personnes	10 550	11 545	10 380	10 695
Crimes et délits contre la sécurité publique	405	533	440	458
Total	33 602	37 455	35 754	32 836

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

Tableau n° 33: Nombre de victimes de crimes et délits selon la structure

Structure	2014	2015	2016	2017
Gendarmerie	19 701	20 768	16 263	17 121
Police	21 061	22 461	19 807	20 767
Total	40 762	43 229	36 070	37 888

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

Tableau n° 34: Nombre de victime de crimes et délits selon le type

Type	2014	2015	2016	2017
Crime et délit contre la famille et les bonnes mœurs	1 049	1 076	954	977
Crime et délit contre la paix publique	1 841	962	653	743
Crime et délit contre la propriété	27 258	30 168	24 417	25 096
Crime et délit contre la sûreté de l'Etat	0	0	0	25
Crime et délit contre les personnes	10 236	10 476	9 784	10 752
Crimes et délits contre la sécurité publique	378	547	262	295
Total	40 762	43 229	36 070	37 888

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

Tableau n° 35 : Nombre de personnes mineures (Garçons et Filles) gardées à vue par région

Région	2014		2015		2016		2017	
	Garçon	Fille	Garçon	Fille	Garçon	Fille	Garçon	Fille
Boucle du Mouhoun	177	21	227	11	245	23	149	5
Cascades	6	0	3	0	34	0	5	0
Centre	607	137	511	152	609	154	1017	188
Centre-Est	185	114	272	139	103	79	107	110
Centre-Nord	135	4	34	0	10	0	38	2
Centre-Ouest	11		104	7	11	1	12	
Centre-Sud	5	0	1	0	1	0	12	0
Est	26	16	15	3	95	3	8	1
Hauts Bassins	45	15	155	5	85	9	48	10
Nord	16	7	13	0	40	0	19	2
Plateau-Central	34	4	46	9	13	8	67	32
Sahel	51	0	2	0	88	0	1	1
Sud-Ouest	18	2	18	4	90	3	27	1
Total	1316	320	1401	330	1424	280	1510	352

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

Tableau n° 36 : Nombre de personnes adultes (Femmes et Hommes) gardées à vue par région

Région	2014		2015		2016		2017	
	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme
Boucle du Mouhoun	58	721	34	589	10	471	24	322
Cascades	7	182	6	269	1	187	0	167
Centre	300	5261	363	5745	421	5650	422	5913
Centre-Est	233	967	194	943	194	645	278	769
Centre-Nord	93	830	56	840	47	632	62	1039
Centre-Ouest	23	480	14	542	34	530	4	536
Centre-Sud	8	181	6	192	23	162	12	127
Est	50	1220	75	647	66	1048	78	1142
Hauts Bassins	199	1076	197	2245	130	1296	113	1669
Nord	123	289	28	479	49	483	60	376
Plateau-Central	27	313	92	913	100	706	104	573
Sahel	1	380	5	308	4	456	1	346
Sud-Ouest	42	387	47	731	58	774	27	438
Total	1164	12287	1117	14443	1137	13040	1185	13417

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

Tableau n° 37 : Nombre d'individus déferés hommes

Région	2010	2011	2012	2013	2014*	2015*	2016*	2017*
Boucle du Mouhoun	356	229	172	296	645	544	360	240
Cascades	146	75	117	133	105	127	156	153
Centre	1 699	1 181	1 013	1 387	3 125	3 357	3 368	3 444
Centre-Est	309	151	201	221	595	618	448	555
Centre-Nord	255	192	182	261	727	643	595	900
Centre-Ouest	350	120	154	226	448	508	496	494
Centre-Sud	241	108	184	191	104	116	91	78
Est	460	265	586	399	1 116	534	847	1 020
Hauts-Bassins	533	402	403	655	670	936	594	588
Nord	189	39	92	134	188	338	328	310
Plateau Central	139	95	142	125	313	886	688	562
Sahel	183	100	75	99	246	200	245	213
Sud-Ouest	120	102	137	137	361	573	530	327
Total	4 980	3 059	3 458	4 264	8 643	9 380	8 746	8 884

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

*A partir de 2014 ce sont les données de la police et de la gendarmerie

Tableau n° 38 : Nombre d'individus déferés femmes

Région	2010	2011	2012	2013	2014*	2015*	2016*	2017*
Boucle du Mouhoun	2	8	5	6	44	23	10	8
Cascades	1	4	4	4	1	0	1	0
Centre	27	65	53	42	128	143	180	171
Centre-Est	2	11	11	10	78	57	131	135
Centre-Nord	7	30	11	9	55	28	40	41
Centre-Ouest	12	8	7	8	22	12	27	2
Centre-Sud	1	4	16	6	90	18	25	18
Est	7	9	4	10	34	39	46	50
Hauts-Bassins	0	7	17	9	75	51	30	44
Nord	1	3	15	4	18	76	100	95
Plateau Central	2	0	4	4	1	8	2	3
Sahel	3	5	2	5	31	37	38	19
Sud-Ouest	0	3	2	2	699	517	681	625
Total	65	157	151	119	44	23	10	8

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

*A partir de 2014 ce sont les données de la police et de la gendarmerie

Tableau n° 39 : Nombre d'individus déferés mineurs

Région	2010	2011	2012	2013	2014*	2015*	2016*	2017*
Boucle du Mouhoun	0	7	14	19	187	209	209	141
Cascades	0	3	5	1	1	3	20	5
Centre	8	23	25	100	385	271	376	562
Centre-Est	4	4	7	9	178	109	15	75
Centre-Nord	8	9	10	12	117	3	4	0
Centre-Ouest	8	7	7	9	5	3	7	4
Centre-Sud	2	3	6	2	7	1	1	9
Est	0	7	8	16	39	18	16	0
Hauts-Bassins	3	56	9	19	8	12	15	22
Nord	0	30	21	10	10	12	22	22
Plateau Central	0	7	6	3	36	32	21	19
Sahel	1	4	1	0	0	2	9	40
Sud-Ouest	0	1	6	14	15	56	29	23
Total	34	161	125	214	988	731	744	922

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

*A partir de 2014 ce sont les données de la police et de la gendarmerie

IV.1. Crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs

Définitions des concepts :

Outrage aux bonnes mœurs : Délit attentatoire à la moralité publique et aux bonnes mœurs, par des écrits, dessins, discours et, d'une façon générale, par tous moyens d'expression ou de reproduction de la pensée.

Viol : Acte de pénétration sexuelle de quelque nature qu'il soit commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte ou surprise.

Attentat à la pudeur : Tout acte de nature sexuelle, contraire aux bonnes mœurs, exercé directement ou intentionnellement sur une personne avec ou sans violence, contrainte ou surprise.

Adultère : Fait pour un époux ou une épouse d'avoir des relations sexuelles avec une personne autre que son conjoint ou sa conjointe. Viol

Avortement : Expulsion prématurée, volontairement provoquée, du produit de la conception

Racolage : Fait pour quiconque, par tout moyen, y compris la tenue vestimentaire ou son attitude de procéder publiquement au racolage d'autrui en vue de l'inciter à des relations sexuelles en échange d'une rémunération ou de promesse de rémunération

Mutilations génitales : Fait pour quiconque porte ou tente de porter atteinte à l'intégrité de l'organe génital de la femme par ablation totale, par excision, par infibulation, par insensibilisation ou par tout autre moyen

Trafic de stupéfiants : Fait pour quiconque d'importer ou d'exporter de manière illicite des stupéfiants

Détournement de mineur(e)s : Le fait pour quiconque un mineur aura été confié par ceux qui en avaient légalement la garde et qui refusent de le représenter à ceux qui ont le droit de le réclamer à l'exception des pères et mères

Mariage forcé / précoce : Obligation faite à une personne de contracter un mariage contre son consentement

Usage illicite de stupéfiants : Désigne l'usage des drogues interdites et l'usage hors prescription médicale des autres drogues placées sous contrôle sur le territoire national

Exposition ou délaissement d'enfants : Fait pour quiconque expose ou fait exposer, délaisse ou fait délaisser en un lieu solitaire un enfant ou un incapable hors d'état de se protéger lui-même en raison de son état physique ou mental

Tableau n° 40: Nombre de cas de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs

Structure	2014	2015	2016	2017
Gendarmerie	777	821	974	752
Police	510	385	382	388
Total	1 287	1 206	1 356	1 140
Dont	2014	2015	2016	2017
<i>Viol</i>	349	359	342	320
<i>Avortement</i>	119	124	151	142
<i>Racolage</i>	132	132	122	134
<i>Mutilations génitales</i>	72	101	31	90
<i>Trafic de stupéfiants</i>	92	97	84	89
<i>Détournement de mineur(e)s</i>	29	33	121	70
<i>Mariage forcé / précoce</i>	53	73	69	55
<i>Usage illicite de stupéfiants</i>	41	63	98	37
<i>Tentative de viol</i>	36	25	72	33
<i>Attentat à la pudeur</i>	115	36	49	30
<i>Exposition ou délaisement d'enfants</i>	44	33	27	28
<i>Complicité d'avortement</i>	23	15	18	21
<i>Complicité de mutilations génitales</i>	34	33	9	14
<i>Complicité de viol</i>	14	16	11	13
<i>Outrage public aux bonnes mœurs</i>	20	20	8	13
<i>Adultère</i>	11	6	4	12
<i>Autres</i>	16	1	76	2

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

Tableau n° 41: Nombre de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs par région

Région	2014	2015	2016	2017
Boucle du Mouhoun	46	26	18	24
Cascades	33	19	19	9
Centre	485	440	482	445
Centre-Est	203	134	190	184
Centre-Nord	136	21	20	20
Centre-Ouest	70	78	68	60
Centre-Sud	10	18	22	43
Est	32	90	200	59
Hauts Bassins	116	155	89	152
Nord	25	31	23	27
Plateau-Central	28	22	18	23
Sahel	73	93	95	53
Sud-Ouest	30	79	112	41
Total	1 287	1 206	1 356	1 140

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

Tableau n° 42: Nombre de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs pour 100 000 habitants par région

Région	2014	2015	2016	2017
Boucle du Mouhoun	3	1	1	1
Cascades	5	3	2	1
Centre	20	17	18	16
Centre-Est	14	9	13	12
Centre-Nord	9	1	1	1
Centre-Ouest	5	5	4	4
Centre-Sud	1	2	3	5
Est	2	6	12	3
Hauts Bassins	6	8	4	7
Nord	2	2	1	2
Plateau-Central	3	3	2	2
Sahel	6	7	7	4
Sud-Ouest	4	10	14	5
Total	7	7	7	6

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

Tableau n° 43: Nombre de cas de viol par région

Région	2014	2015	2016	2017
Boucle du Mouhoun	16	11	11	11
Cascades	19	14	18	9
Centre	120	94	105	85
Centre-Est	40	32	20	30
Centre-Nord	11	7	11	9
Centre-Ouest	19	21	21	24
Centre-Sud	0	11	7	5
Est	25	17	7	35
Hauts Bassins	54	71	48	60
Nord	11	12	15	15
Plateau-Central	8	7	5	9
Sahel	17	33	45	18
Sud-Ouest	9	29	29	10
Total	349	359	342	320

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

Tableau n° 44: Nombre de cas d'avortement par région

Région	2014	2015	2016	2017
Boucle du Mouhoun	3	1	1	4
Cascades	0	0	0	0
Centre	30	52	74	63
Centre-Est	50	37	23	50
Centre-Nord	16	0	0	1
Centre-Ouest	3	1	2	8
Centre-Sud	0	0	0	1
Est	0	0	4	0
Hauts Bassins	1	18	15	4
Nord	3	3	1	0
Plateau-Central	2	1	0	0
Sahel	6	4	14	7
Sud-Ouest	5	7	17	4
Total	119	124	151	142

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

Tableau n° 45: Nombre de cas de racolage par région

Région	2014	2015	2016	2017
Boucle du Mouhoun	0	0	0	0
Cascades	0	0	0	0
Centre	132	132	122	132
Centre-Est	0	0	0	2
Centre-Nord	0	0	0	0
Centre-Ouest	0	0	0	0
Centre-Sud	0	0	0	0
Est	0	0	0	0
Hauts Bassins	0	0	0	0
Nord	0	0	0	0
Plateau-Central	0	0	0	0
Sahel	0	0	0	0
Sud-Ouest	0	0	0	0
Total	132	132	122	134

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

Tableau n° 46: Nombre de cas de mutilations génitales par région

Région	2014	2015	2016	2017
Boucle du Mouhoun	2	0	1	1
Cascades	0	0	0	0
Centre	7	13	9	21
Centre-Est	28	10	5	14
Centre-Nord	5	3	1	0
Centre-Ouest	16	4	3	2
Centre-Sud	1	1	4	25
Est	1	60	0	11
Hauts Bassins	3	1	0	6
Nord	1	1	0	2
Plateau-Central	8	8	8	8
Sahel	0	0	0	0
Sud-Ouest	0	0	0	0
Total	72	101	31	90

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

IV.2. Crimes et délits contre la paix publique

Définitions des concepts

Faux en écriture : Altération frauduleuse de la vérité manifestée dans un écrit public, authentique, privé, de commerce ou de banque susceptible de causer un préjudice à autrui, par l'un des procédés déterminés par la loi.

Corruption : Comportement pénalement incriminé par lequel sont sollicités, agréés ou reçus des offres, promesses, dons ou présents, à des fins d'accomplissement ou d'abstention d'un acte, d'obtention de faveurs ou d'avantages particuliers. La corruption est dite passive lorsqu'elle est le fait du corrompu, elle est dite active lorsqu'elle est le fait du corrupteur.

Violation de domicile : Fait de pénétrer dans un appartement, une demeure temporaire ou permanente occupée par celui qui y a droit contre son gré

Ivresse publique et manifeste : État d'ébriété sur la voie publique

Abattage clandestin : Mise à mort des animaux d'élevage dévolus à la production de viande dans des conditions qui ne respectent pas les normes réglementaires

Usage de fausses monnaies : Fait pour quiconque de participer à l'émission, l'utilisation, l'exposition, la distribution, l'importation de signes monétaires contrefaits, falsifiés, altérés ou colorés

Détournement de biens publics : Fait pour toute personne qui détourne ou dissipe à des fins personnelles des deniers publics, effets actifs en tenant lieu, titre de paiement, valeur mobilière, actes contenant ou opérant obligations ou décharges, matériels ou objets mobiliers appartenant, destinés ou confiés à l'État, aux collectivités ou établissements publics, aux organismes ou sociétés bénéficiant d'une participation de l'État, qu'elle détient en raison de ses fonctions

Usurpation de titre : Fait pour quiconque, sans titre s'immisce dans des fonctions publiques, civiles ou militaires, pour accomplir un acte de ces fonctions

Fraude en matière d'or : Exploitation et/ou commercialisation illégales de l'or

Trafic d'armes : Échange ou commerce d'armes dans des conditions illicites

Faux et usage de faux : C'est l'altération frauduleuse de la vérité accomplie dans un écrit par des moyens déterminés par la loi et de nature à causer un préjudice à autrui

Abus d'autorité : Fait pour tout fonctionnaire de l'ordre administratif ou judiciaire, tout officier ministériel ou de justice ou de police, tout commandant ou agent de la force publique, qui, agissant en sa dite qualité, s'introduit dans le domicile d'une personne contre le gré de celle-ci hors les cas prévus par la loi et sans les formalités prescrites

Trafic d'influence : Fait pour tout fonctionnaire de l'ordre administratif ou judiciaire, tout militaire ou assimilé, tout agent ou préposé de l'administration, toute personne investie d'un mandat électif qui agrée des offres ou promesses, qui reçoit des dons ou présents pour faire un acte de ses fonctions ou de son emploi même juste, mais non sujet à salaire

Tableau n° 47: Nombre de cas de crimes et délits contre la paix publique

	2014	2015	2016	2017
Gendarmerie	952	900	691	634
Police	636	314	333	282
Total	1 588	1 214	1 024	916
Dont	2014	2015	2016	2017
<i>Faux monnayage</i>	464	345	249	225
<i>Violation de domicile</i>	185	290	231	193
<i>Ivresse publique et manifeste</i>	131	110	161	110
<i>Abattage clandestin</i>	125	133	128	104
<i>Usage de fausses monnaies</i>	37	47	33	50
<i>Faux en écriture</i>	65	58	37	47
<i>Détournement de biens publics</i>	18	30	29	35
<i>Usurpation de titre</i>	17	29	24	27
<i>Fraude en matière d'or</i>	5	26	19	26
<i>Trafic d'armes</i>	11	33	23	25
<i>Faux et usage de faux</i>	38	24	33	22
<i>Abus d'autorité</i>	3	13	14	17
<i>Corruption</i>	19	12	14	12
<i>Complicité de faux monnayage</i>	13	13	13	9
<i>Complicité de trafic d'armes</i>	10	5	5	6
<i>Trafic d'influence</i>	0	0	0	3
<i>Autre</i>	443	39	7	3

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

Tableau n° 48: Nombre de crimes et délits contre la paix publique par la région

Région	2014	2015	2016	2017
Boucle du Mouhoun	63	10	49	17
Cascades	5	4	11	24
Centre	765	684	585	575
Centre-Est	48	54	18	51
Centre-Nord	338	12	17	14
Centre-Ouest	73	74	33	38
Centre-Sud	2	22	17	20
Est	125	28	6	6
Hauts Bassins	95	226	175	87
Nord	14	14	8	20
Plateau-Central	19	5	8	6
Sahel	27	34	39	22
Sud-Ouest	14	47	58	36
Total	1 588	1 214	1 024	916

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

Tableau n° 49: Nombre de cas de faux monnayage par région

Région	2014	2015	2016	2017
Boucle du Mouhoun	2	0	0	0
Cascades	5	2	5	0
Centre	406	293	211	182
Centre-Est	9	11	11	23
Centre-Nord	0	1	1	0
Centre-Ouest	8	3	2	2
Centre-Sud	0	0	0	0
Est	0	13	2	0
Hauts Bassins	21	17	12	5
Nord	1	4	0	6
Plateau-Central	10	0	2	0
Sahel	2	0	0	0
Sud-Ouest	0	1	3	7
Total	464	345	249	225

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

Tableau n° 50: Nombre de cas de violation de domicile par région

Région	2014	2015	2016	2017
Boucle du Mouhoun	4	4	0	4
Cascades	0	0	0	8
Centre	82	62	59	87
Centre-Est	7	8	0	3
Centre-Nord	21	0	7	4
Centre-Ouest	7	8	5	6
Centre-Sud	0	6	6	11
Est	0	3	0	0
Hauts Bassins	45	169	139	57
Nord	5	5	0	0
Plateau-Central	7	2	1	4
Sahel	3	4	2	2
Sud-Ouest	4	19	12	7
Total	185	290	231	193

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

Tableau n° 51: Nombre de cas d'ivresse publique et manifeste par région

Région	2014	2015	2016	2017
Boucle du Mouhoun	44	4	32	4
Cascades	0	0	5	16
Centre	41	55	46	36
Centre-Est	2	0	0	3
Centre-Nord	7	3	7	0
Centre-Ouest	20	14	14	18
Centre-Sud	0	6	6	6
Est	0	0	0	0
Hauts Bassins	1	0	0	0
Nord	5	1	1	4
Plateau-Central	2	2	2	2
Sahel	9	8	37	17
Sud-Ouest	0	17	11	4
Total	131	110	161	110

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

Tableau n° 52: Nombre de cas d'abattage clandestin enregistrés par région

Région	2014	2015	2016	2017
Boucle du Mouhoun	6	1	11	0
Cascades	0	0	0	0
Centre	97	100	100	92
Centre-Est	5	5	0	3
Centre-Nord	3	0	1	2
Centre-Ouest	1	2	0	1
Centre-Sud	0	3	2	0
Est	1	12	3	0
Hauts Bassins	5	5	1	1
Nord	1	1	2	1
Plateau-Central	0	1	0	0
Sahel	0	0	0	0
Sud-Ouest	6	3	8	4
Total	125	133	128	104

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

IV.3. Crimes et délits contre la propriété

Définitions des concepts :

Abus de confiance : Fait pour une personne de détourner ou dissiper au préjudice d'une autre des animaux, des effets, des deniers, des marchandises, des billets, des quittances ou tous autres écrits contenant ou opérant obligation ou décharge qui ne lui aurait été remis qu'à titre de louage, dépôt, de mandat de nantissement, de prêt à usage ou pour un travail salarié ou non salarié à charge de rendre, ou de les représenter ou d'en faire un usage ou un emploi déterminé.

Destructions volontaires de biens : Destruction ou détérioration d'un objet mobilier ou d'un bien immobilier appartenant à autrui par l'effet d'une substance explosive ou incendiaire, ou d'un incendie ou de tout autre moyen de nature à créer un danger pour la sécurité des personnes.

Escroquerie : Fait de se faire remettre ou délivrer des fonds, des meubles ou des obligations, dispositions, billets, promesses, quittances ou décharge en faisant usage de faux noms ou de fausses qualités, soit en employant des manœuvres frauduleuses pour persuader l'existence de fausses entreprises, d'un pouvoir ou d'un crédit imaginaire, ou pour faire naître l'espérance ou la crainte d'un succès, d'un accident ou de tout autre événement chimérique.

Filouterie : Fait de se faire remettre un bien ou un service tout en sachant que l'on ne pourra pas le payer

Incendies volontaires : Destruction par la flamme qui en se propageant cause d'énormes dégâts causée par une tierce personne de façon volontaire

Recel de choses : Fait de dissimuler, détenir, transmettre directement ou indirectement une chose en sachant qu'elle provient d'un crime ou délit, ou le fait de bénéficier en connaissance de cause du produit d'un crime ou délit, ou encore, le fait de soustraire à la justice des personnes responsables d'infractions.

Violations de domicile : Fait de pénétrer dans un appartement, une demeure temporaire ou permanente occupée par celui qui y a droit contre son gré.

Vol : Soustraction frauduleuse de la chose d'autrui.

Stellionat : Manœuvre frauduleuse qui consiste à vendre un bien immobilier dont on sait ne pas être le propriétaire.

Vol qualifié : Vol commis avec des circonstances aggravantes limitativement énumérés par la loi

Stellionat : Manœuvre frauduleuse qui consiste à vendre un bien immobilier dont on sait ne pas être le propriétaire

Cybercriminalité : Quiconque, frauduleusement, accède ou se maintient dans tout ou partie d'un système de traitement automatisé de données ; intentionnellement et au mépris des droits d'autrui, entrave ou fausse le fonctionnement d'un système de traitement automatisé ; intentionnellement et au mépris des droits d'autrui, directement ou indirectement introduit des données dans un système de traitement automatisé ou supprime ou modifie les données qu'il contient ou leur mode de traitement ou de transmission

Usure : Fait de percevoir en matière civile ou commerciale des taux d'intérêts supérieurs à ceux fixés par la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest

Tableau n° 53: Nombre de cas de crimes et délits contre la propriété enregistrés

Structure	2014	2015	2016	2017
Gendarmerie	15 596	18 205	12 817	13 467
Police	14 930	16 385	16 302	15 333
Total	30 526	34 590	29 119	28 800
Dont	2014	2015	2016	2017
<i>Vol</i>	17 401	20 190	16 328	14 838
<i>Abus de confiance</i>	4 566	5 859	5 248	5 713
<i>Vol qualifié</i>	4 349	4 373	4 259	4 316
<i>Escroquerie</i>	1 624	2 076	1 744	2 123
<i>Destruction volontaire de biens</i>	590	587	416	543
<i>Recel de choses</i>	491	681	438	503
<i>Complicité de vol</i>	466	341	295	284
<i>Incendie volontaire</i>	123	124	123	151
<i>Tentative de vol</i>	131	142	49	107
<i>Complicité d'escroquerie</i>	83	77	61	74
<i>Filouterie</i>	34	33	21	42
<i>Stellionat</i>	28	44	43	40
<i>Cybercriminalité</i>	13	22	51	26
<i>Tentative d'escroquerie</i>	26	16	6	18
<i>Usure</i>	3	9	32	9
<i>Complicité de détournement de biens d'héritage</i>	0	9	0	8
<i>Autres</i>	530	0	4	0

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

Tableau n° 54: Nombre de crimes et délits contre la propriété par région

Région	2014	2015	2016	2017
Boucle du Mouhoun	1 065	768	1 400	477
Cascades	645	934	1 011	1 309
Centre	14 389	14 068	13 091	13 631
Centre-Est	1 192	1 103	828	987
Centre-Nord	1 062	1 240	966	1 684
Centre-Ouest	2 521	2 884	1 751	1 771
Centre-Sud	1 044	441	353	426
Est	2 253	1 244	1 475	1 548
Hauts Bassins	3 975	8 090	4 535	4 373
Nord	870	544	905	619
Plateau-Central	295	1 102	877	756
Sahel	242	488	610	564
Sud-Ouest	973	1 684	1 317	655
Total	30 526	34 590	29 119	28 800

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

Tableau n° 55: Nombre de cas de vol par région

Région	2014	2015	2016	2017
Boucle du Mouhoun	682	504	1 192	337
Cascades	301	506	571	768
Centre	7 974	7 771	6 215	6 237
Centre-Est	406	435	269	227
Centre-Nord	674	631	588	786
Centre-Ouest	1 815	1 888	1 056	921
Centre-Sud	294	177	138	171
Est	1 178	543	875	966
Hauts Bassins	2 665	5 231	2 807	2 962
Nord	405	264	516	287
Plateau-Central	138	804	568	453
Sahel	134	317	443	369
Sud-Ouest	735	1 119	1 090	354
Total	17 401	20 190	16 328	14 838

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

Tableau n° 56: Nombre de cas d'abus de confiance par région

Région	2014	2015	2016	2017
Boucle du Mouhoun	148	93	88	60
Cascades	101	200	280	272
Centre	2 497	2 489	2 629	2 974
Centre-Est	447	311	234	323
Centre-Nord	38	85	142	383
Centre-Ouest	93	338	227	304
Centre-Sud	28	65	49	75
Est	254	191	213	204
Hauts Bassins	585	1 487	888	633
Nord	94	96	213	115
Plateau-Central	102	183	200	194
Sahel	22	45	63	38
Sud-Ouest	157	276	22	138
Total	4 566	5 859	5 248	5 713

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

Tableau n° 57: Nombre de cas de vol qualifié par région

Région	2014	2015	2016	2017
Boucle du Mouhoun	68	47	45	25
Cascades	173	83	52	133
Centre	2 156	2 290	2 853	2 737
Centre-Est	146	85	124	114
Centre-Nord	232	234	128	241
Centre-Ouest	428	450	327	280
Centre-Sud	1	124	93	122
Est	711	477	262	236
Hauts Bassins	200	338	212	159
Nord	197	100	103	138
Plateau-Central	0	0	0	0
Sahel	20	42	24	68
Sud-Ouest	17	103	36	63
Total	4 349	4 373	4 259	4 316

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

Tableau n° 58: Nombre de cas d'escroquerie par région

Région	2014	2015	2016	2017
Boucle du Mouhoun	39	35	46	13
Cascades	15	26	55	77
Centre	990	873	769	978
Centre-Est	61	129	95	158
Centre-Nord	34	97	43	134
Centre-Ouest	68	77	90	132
Centre-Sud	0	24	18	28
Est	48	19	49	65
Hauts Bassins	253	592	358	367
Nord	18	31	35	33
Plateau-Central	31	54	50	62
Sahel	42	43	59	42
Sud-Ouest	25	76	77	34
Total	1 624	2 076	1 744	2 123

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

IV.4. Crimes et délits contre les personnes

Définitions des concepts

Assassinat : Homicide commis avec préméditation ou guet-apens.

Homicide volontaire /Meurtre : Fait par une personne de donner volontairement la mort à autrui.

Empoisonnement : Attentat à la vie d'une personne par l'effet de substances qui peuvent donner la mort plus ou moins promptement, de quelque manière que ces substances aient été employées ou administrées et quelles qu'en aient été les suites.

Infanticide : Meurtre ou assassinat d'un enfant nouveau-né. Un enfant est considéré comme nouveau -né jusqu'à l'expiration du délai prescrit pour la déclaration de naissance.

Parricide : Meurtre des père et mère légitimes, naturels ou adoptifs ou de tout autre ascendant légitime.

Homicide involontaire : Atteinte involontaire à la vie humaine.

Coups et blessures volontaires : Faits de volontairement faire des blessures, de porter des coups ou de commettre toute autre violence ou voie de fait entraînant une maladie ou une incapacité de travail.

Attaque à main armée : Agression physique ou morale au moyen d'une arme à feu ou d'une arme blanche.

Agression à main armée : Atteinte à l'intégrité psychologique ou physiologique des personnes au moyen d'une arme de toute nature.

Menaces : Délit qui consiste à faire connaître à quelqu'un son intention, notamment verbalement ou par écrit, image ou tout autre moyen de porter atteinte à sa personne

Enlèvement : Constitue l'enlèvement, quiconque par violences, menaces ou fraude enlève ou fait enlever un mineur ou l'entraîne, le détourne ou le déplace ou le fait entraîner, détourner ou déplacer des lieux où il était mis par ceux à l'autorité ou à la direction desquels il était soumis ou confié

Violences et voies de fait : Fait pour toute personne de volontairement porter des blessures ou des coups ou de commettre toute autre violence si ceux-ci n'ont occasionné aucune maladie ou une incapacité de travail ou s'ils ont entraîné une incapacité de travail personnel inférieure ou égale à sept jours

Homicide involontaire : Fait pour quiconque commet par maladresse, imprudence, inattention, négligence ou inobservation des règlements involontairement un homicide ou en est involontairement la cause

Diffamation : C'est toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération des personnes ou du corps auquel le fait est imputé

Injures publiques : Expression outrageante, terme de mépris ou invective, qui ne renferme l'imputation d'aucun fait

Abandon de domicile conjugal / famille : Fait pour le père ou la mère de famille d'abandonner sans motif grave pendant plus de deux mois sa résidence familiale et se soustrait à tout ou partie des obligations d'ordre moral ou matériel résultant de l'autorité parentale, de la tutelle, de la garde ou du mariage

Outrage à agent : Toute parole, geste, menace, écrit ou dessins non rendus publics, ou encore par envoi d'objets quelconques tendant à porter atteinte à l'honneur ou délicatesse et visant tout officier ministériel ou tout commandant ou agent de la force publique

Séquestration : Fait de retenir une personne enfermée contre son gré en dehors de toute autorité légale en usant de violence, de ruse ou de menace

Maltraitance : Souffrances physiques, morales ou psychologiques graves et/ou récurrentes infligées à un enfant

Traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle : Désigne le recrutement, le transport, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par le recours à la menace ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilités ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation

Tableau n° 59: Nombre de cas de crimes et délits contre les personnes par structure

Structure	2014	2015	2016	2017
Gendarmerie	5 805	7 853	6 506	7 087
Police	5 052	5 170	4 737	6 013
Total	10 857	13 023	11 243	13 100
Dont	2014	2015	2016	2017
<i>Coups et Blessures Volontaires</i>	5 330	6 430	5 746	6 406
<i>Menaces</i>	963	1323	998	1 225
<i>CBV et destruction volontaire de biens</i>	1 021	1327	739	1 140
<i>Enlèvement</i>	549	646	633	791
<i>Violences et voies de fait</i>	634	423	568	679
<i>Homicide involontaire</i>	535	562	427	513
<i>Diffamation</i>	489	621	524	471
<i>Enlèvement et séquestration</i>	106	351	239	402
<i>Injures publiques et menaces verbales de mort</i>	213	166	204	294
<i>Injures publiques</i>	235	224	338	270
<i>Homicide volontaire / meurtre</i>	206	236	237	258
<i>Abandon de domicile conjugal / famille</i>	69	76	79	131
<i>Assassinat</i>	60	118	95	122
<i>Outrage à agent</i>	28	31	25	69
<i>Séquestration</i>	62	108	89	66
<i>Tentative d'enlèvement</i>	0	9	8	29
<i>Maltraitance</i>	24	52	46	26
<i>Complicité d'assassinat</i>	4	21	40	25
<i>Empoisonnement</i>	15	17	12	24
<i>Traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle</i>	45	19	65	23
<i>Infanticide</i>	22	25	19	21
<i>Complicité de meurtre</i>	18	14	10	19
<i>Autres</i>	21	68	38	26

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

Tableau n° 60: Nombre de crimes et délits contre les personnes par région

Région	2014	2015	2016	2017
Boucle du Mouhoun	670	375	419	341
Cascades	240	293	206	533
Centre	3 232	4 525	3 835	4 080
Centre-Est	1 173	1 087	869	1 009
Centre-Nord	442	432	451	631
Centre-Ouest	594	803	751	962
Centre-Sud	147	161	273	343
Est	895	690	917	1 304
Hauts Bassins	1 802	2 515	1 395	1 887
Nord	518	344	352	344
Plateau-Central	506	498	500	481
Sahel	223	296	390	545
Sud-Ouest	415	1 004	885	640
Total	10 857	13 023	11 243	13 100

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

Tableau n° 61: Nombre de crimes et délits contre les personnes pour 100 000 habitants par région

Région	2014	2015	2016	2017
Boucle du Mouhoun	38	21	22	18
Cascades	34	40	27	67
Centre	133	179	145	149
Centre-Est	82	74	57	65
Centre-Nord	29	28	28	38
Centre-Ouest	40	53	48	60
Centre-Sud	19	20	33	40
Est	57	43	55	76
Hauts Bassins	95	128	69	90
Nord	35	23	23	22
Plateau-Central	59	57	56	52
Sahel	18	23	30	40
Sud-Ouest	54	126	108	76
Total	61	71	59	67

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

Tableau n° 62: Nombre de cas de coups et blessures volontaires par la région

Région	2014	2015	2016	2017
Boucle du Mouhoun	221	148	129	97
Cascades	126	203	75	282
Centre	1 774	3 024	2 554	2 677
Centre-Est	409	309	354	283
Centre-Nord	264	301	266	387
Centre-Ouest	373	388	383	408
Centre-Sud	90	83	145	192
Est	493	162	328	403
Hauts Bassins	728	825	476	749
Nord	297	168	163	152
Plateau-Central	223	191	212	203
Sahel	124	176	228	194
Sud-Ouest	208	452	433	379
Total	5 330	6 430	5 746	6 406

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

Tableau n° 63: Nombre de cas d'enlèvement par région

Région	2014	2015	2016	2017
Boucle du Mouhoun	74	37	61	33
Cascades	6	12	12	14
Centre	116	118	111	98
Centre-Est	17	13	21	98
Centre-Nord	7	11	4	2
Centre-Ouest	70	86	42	87
Centre-Sud	2	8	14	18
Est	127	156	208	271
Hauts Bassins	57	110	61	59
Nord	16	16	9	25
Plateau-Central	40	42	49	37
Sahel	2	4	4	10
Sud-Ouest	15	33	37	39
Total	549	646	633	791

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

Tableau n° 64: Nombre de cas d'homicide volontaire / meurtre par région

Région	2014	2015	2016	2017
Boucle du Mouhoun	9	4	16	13
Cascades	2	2	6	6
Centre	46	116	114	40
Centre-Est	30	21	12	15
Centre-Nord	7	1	1	4
Centre-Ouest	21	16	16	9
Centre-Sud	6	11	21	6
Est	43	5	6	100
Hauts Bassins	9	3	8	11
Nord	11	9	8	10
Plateau-Central	4	4	2	3
Sahel	11	6	12	34
Sud-Ouest	7	38	15	7
Total	206	236	237	258

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

Tableau n° 65: Nombre de cas d'assassinat enregistrés par région

Région	2014	2015	2016	2017
Boucle du Mouhoun	3	4	6	5
Cascades	1	0	0	2
Centre	10	15	13	13
Centre-Est	3	1	1	1
Centre-Nord	4	4	0	4
Centre-Ouest	1	1	3	0
Centre-Sud	2	2	1	1
Est	0	6	24	18
Hauts Bassins	10	2	5	6
Nord	2	2	3	2
Plateau-Central	1	2	3	2
Sahel	14	8	21	68
Sud-Ouest	9	71	15	0
Total	60	118	95	122

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

IV.5. Crimes et délits contre la sécurité publique

Définition des concepts

Evasion : Fait pour un inculpé, un prévenu ou un condamné de s'échapper de la prison où il est détenu.

Association de malfaiteurs : Tout groupement formé ou entente établie en vue de la préparation, concrétisée par un ou plusieurs faits matériels, d'un ou de plusieurs crimes contre les personnes ou les biens, ou de certains délits limitativement énumérés par la loi.

Détention illégale d'armes à feu : Fait pour quiconque sans autorisation légalement requise, fabrique, exporte, importe, détient, cède ou achète une arme à feu ou des munitions

Vagabondage : Fait pour quiconque trouvé dans un lieu public ne peut justifier d'un domicile certain, ni de moyens de subsistance et n'exerce ni métier ni profession

Mendicité : Fait pour quiconque qui ayant des moyens de subsistance ou étant en mesure de se les procurer par le travail, se livre à la mendicité en quelque lieu que ce soit

Rébellion : Toute attaque ou toute résistance pratiquée avec violence ou voies de fait envers les fonctionnaires ou les représentants de l'autorité publique agissant pour l'exécution des ordres ou ordonnances émanant de cette autorité ou des lois, règlements, décisions judiciaires ou mandats de justice

Tableau n° 66: Nombre de cas de crimes et délits contre la sécurité publique par structure

	2014	2015	2016	2017
Gendarmerie	201	224	189	361
Police	180	146	83	64
Total	381	370	272	425

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

Tableau n° 67: Nombre de crimes et délits contre la sécurité publique selon l'infraction

Infractions	2014	2015	2016	2017
Détention illégale d'armes à feu	64	67	60	102
Association de malfaiteurs	105	182	129	69
Vagabondage	120	54	40	63
Evasion	15	50	38	33
Complicité d'évasion	33	2	2	2
Complicité de détention illégale d'armes à feu	0	13	3	0
Mendicité	17	0	0	0
Rébellion	27	1	0	0
Tentative d'évasion	0	1	0	0
Autres	0	0	0	156
Total	381	370	272	425

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

Tableau n° 68: Nombre de crimes et délits contre la sécurité publique par région

Région	2014	2015	2016	2017
Boucle du Mouhoun	4	4	7	29
Cascades	0	0	0	0
Centre	144	178	120	133
Centre-Est	44	33	17	20
Centre-Nord	143	24	4	13
Centre-Ouest	14	12	9	11
Centre-Sud	9	7	4	5
Est	1	73	63	172
Hauts Bassins	11	6	9	6
Nord	1	2	0	1
Plateau-Central	0	0	1	2
Sahel	10	1	22	26
Sud-Ouest	0	30	16	7
Total	381	370	272	425

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

Tableau n° 69: Nombre de cas de détention illégale d'armes à feu par région

Région	2014	2015	2016	2017
Boucle du Mouhoun	3	2	0	18
Cascades	0	0	0	0
Centre	11	25	20	25
Centre-Est	24	3	4	14
Centre-Nord	3	3	3	7
Centre-Ouest	6	9	9	8
Centre-Sud	0	1	1	1
Est	1	3	5	0
Hauts Bassins	6	0	6	6
Nord	1	0	0	1
Plateau-Central	0	0	0	0
Sahel	9	0	1	17
Sud-Ouest	0	21	11	5
Total	64	67	60	102

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

Tableau n° 70: Nombre de cas d'association de malfaiteurs par région

Région	2014	2015	2016	2017
Boucle du Mouhoun	0	0	5	4
Cascades	0	0	0	0
Centre	60	63	33	26
Centre-Est	17	15	9	6
Centre-Nord	27	21	1	4
Centre-Ouest	0	0	0	0
Centre-Sud	0	5	3	3
Est	0	70	57	16
Hauts Bassins	1	0	0	0
Nord	0	1	0	0
Plateau-Central	0	0	1	2
Sahel	0	1	17	6
Sud-Ouest	0	6	3	2
Total	105	182	129	69

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

Tableau n° 71: Nombre de cas d'évasion, de complicité d'évasion et de tentative d'évasion par région

Région	2014	2015	2016	2017
Boucle du Mouhoun	0	1	0	1
Cascades	0	0	0	0
Centre	9	37	29	29
Centre-Est	2	2	1	0
Centre-Nord	29	0	0	1
Centre-Ouest	2	3	0	1
Centre-Sud	3	1	0	0
Est	0	0	1	0
Hauts Bassins	2	6	3	0
Nord	0	0	0	0
Plateau-Central	0	0	0	0
Sahel	1	0	4	3
Sud-Ouest	0	3	2	0
Total	48	53	40	35

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

Tableau n° 72: Quantité (Kg) de drogues saisies par structure

	2014	2015	2016	2017
Gendarmerie	2 079,0	1 310,9	1 722,0	914,9
Police	7 419,1	5 314,7	4 398,3	3 321,0
Total	9 498,1	6 625,5	6 120,3	4 235,9

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

Tableau n° 73: Quantité (Kg) de drogues saisies selon le type

Type	2014	2015	2016	2017
Cannabis	2 298,2	1 145,1	2 403,2	3 602,4
Cocaïne	275,5	16,2	23,5	54,3
Héroïne	833,6	11,2	16,0	10,0
Médicaments de la rue	6 057,9	3 339,8	2 934,2	483,6
Autres	33,0	2 113,3	743,5	85,6
Total	9 498,1	6 625,5	6 120,3	4 235,9

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

Tableau n° 74: Nombre d'armes saisies par structure

	2014	2015	2016	2017
Gendarmerie	652	1023	570	685
Police	594	794	539	303
Total général	1 246	1 817	1 109	988

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

Tableau n° 75: Nombre d'armes saisies selon le type

	2014	2015	2016	2017
Armes blanches	817	1046	963	770
Armes de guerre	9	36	29	18
Armes de poing artisanales	80	261	107	64
Armes de poing industrielles	55	59	41	17
Armes d'épaule artisanales	170	284	99	84
Armes d'épaule industrielles	100	66	82	35
Total	1231	1752	1321	988

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

Tableau n° 76: Nombre d'armes saisies par région

Région	2014	2015	2016	2017
Boucle du Mouhoun	65	80	79	58
Cascades	41	78	75	20
Centre	144	365	226	101
Centre-est	59	58	76	57
Centre-nord	73	80	37	106
Centre-ouest	63	76	75	70
Centre-sud	56	64	12	9
Est	233	343	300	73
Hauts-bassins	98	230	149	89
Nord	25	74	31	25
Plateau central	75	79	37	29
Sahel	107	107	126	42
Sud-ouest	192	118	98	309
Total	1231	1752	1321	988

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

IV.6. Attaques/agressions à mains armées

Tableau n° 77 : Nombre de cas d'attaques/agressions à mains armées selon la structure

structure	2014	2015	2016	2017
Gendarmerie	835	934	707	454
Police	1 078	1 317	672	517
Total	1 913	2 251	1 379	971

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

Tableau n° 78 : Nombre d'auteurs d'attaques/agressions à mains armées selon la structure

Structure	2014	2015	2016	2017
Gendarmerie	755	822	667	277
Police	1 819	2 204	810	348
Total	2 574	3 026	1 477	625

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

Tableau n° 79 : Nombre de victimes d'attaques/agressions à mains armées selon la structure

	2014	2015	2016	2017
Gendarmerie				
Nombre de victimes	1 508	1 377	1 041	668
<i>Dont Femme</i>	202	221	161	114
<i>Dont Mort</i>	39	63	74	20
Police				
Nombre de victimes	1 377	1 726	627	454
<i>Dont Femme</i>	250	364	185	110
<i>Dont Mort</i>	44	45	23	25

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

Tableau n° 80 : Valeur des biens emportés en million de Franc CFA selon la structure

	2014	2015	2016	2017
Gendarmerie	116,62	103,12	137,42	230,48
Police	311,58	1728,52	297,50	292,64
Total	428,20	1831,65	434,92	523,12

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

Tableau n° 81 : Nombre de cas d'attaques/agressions à mains armées par région

Région	2014	2015	2016	2017
Boucle du Mouhoun	14	9	14	6
Cascades	13	20	19	10
Centre	536	860	670	519
Centre-Est	188	240	61	33
Centre-Nord	90	80	15	4
Centre-Ouest	65	66	21	28
Centre-Sud	69	75	5	3
Est	786	715	334	85
Hauts-Bassins	18	17	16	10
Nord	26	27	22	9
Plateau Central	14	12	3	7
Sahel	42	66	124	209
Sud-Ouest	52	64	75	48
Total	1 913	2 251	1 379	971

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

Tableau n° 82 : Nombre de victimes d'attaques/agressions à mains armées par région

Région	2014	2015	2016	2017
Boucle du Mouhoun	40	30	34	3
Cascades	39	47	50	25
Centre	334	602	505	408
Centre-Est	133	57	40	23
Centre-Nord	252	145	27	4
Centre-Ouest	238	410	104	81
Centre-Sud	172	70	12	6
Est	761	610	245	111
Hauts-Bassins	137	29	37	39
Nord	59	37	88	10
Plateau Central	19	31	13	8
Sahel	151	429	348	328
Sud-Ouest	550	606	165	76
Total	2 885	3 103	1 668	1 122

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

IV.7. Attaques terroristes*

Tableau n° 83 : Nombre de cas d'attaques terroristes selon la structure

	2014	2015	2016	2017
Gendarmerie	1	7	20	61
Police	0	4	19	42

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

Tableau n° 84 : Nombre de présumés auteurs d'attaques terroristes selon la structure

	2014	2015	2016	2017
Gendarmerie	10	12	214	17
Police	0	11	100	26

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

Tableau n° 85 : Nombre de victimes d'attaques terroristes selon la structure

	2014	2015	2016	2017
Gendarmerie				
Nombre de victimes	3	105	170	183
<i>Dont Femme</i>	0	0	0	0
<i>Dont Mort</i>	0	8	70	45
Police				
Nombre de victimes	0	24	250	224
<i>Dont Femme</i>	0	3	0	50
<i>Dont Mort</i>	0	2	35	34

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

Tableau n° 86 : Valeur des biens emportés en million de Franc CFA selon la structure

	2014	2015	2016	2017
Gendarmerie	1,3	58,5	101,3	100,0
Police	0,0	18,4	86,0	114,6
Total	1,3	76,9	187,3	214,6

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

Tableau n° 87 : Nombre de biens emportés

	2014	2015	2016	2017
Gendarmerie				
Engins emportés	2	2	50	61
Autres matériels emportés	0	10	52	19
Police				
Engins emportés	0	6	0	81
Autres matériels emportés	0	50	60	57

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

*les données sont présentées selon les deux Sources de collecte : Gendarmerie nationale et police nationale. Une sommation des données des deux Sources peut engendrer des doublons du fait que les mêmes évènements peuvent être enregistrés aussi bien au niveau de la police qu'à la gendarmerie nationale.

V. Activités de sécurité publique

Définition des concepts

Accidents de la circulation routière : Evénement imprévu malheureux ou dommageable qui survient lors de la circulation.

Appels de dénonciation reçus : Appel faisant état d'un fait qui est en train d'être commis ou qui est déjà commis.

Conduites sans permis de conduire : Fait pour une personne de s'emparer d'un véhicule automobile ou motorisé pour exercer une certaine manœuvre sans être titulaire d'un document qui l'atteste.

Déclaration de vols : En cas de vol d'un objet ou d'une chose quelconque, le propriétaire doit se présenter dans un bref délai au commissariat de police ou la brigade de gendarmerie nationale la plus proche pour déposer une plainte.

Délits de fuite : Attitude de toute personne qui sachant qu'elle-même ou le véhicule qu'elle conduit a causé ou occasionné un accident de roulage dans un lieu public, prend la fuite pour échapper aux constatations utiles même si l'accident n'est pas imputable à sa faute.

Mention : Mot ou phrase qui donne une précision ou un renseignement.

Objets trouvés : Service chargé de la collecte et de la restitution éventuelle des objets perdus accidentellement par leurs propriétaires.

Plainte contre inconnu : Dénonciation en justice, au commissariat de police ou dans une brigade de gendarmerie nationale d'une infraction pénale dont on est la victime contre une personne non identifiée.

Protection de personnalité : Ensemble des moyens mis en œuvre pour préserver une personnalité d'une attaque ou d'un danger quelconque.

Services d'ordre : Service de police administrative au cours duquel une composante de la force publique participe au service de police générale dans une situation provoquée, autorisée ou tolérée, mais créant ou susceptible de créer une perturbation de l'ordre public par le rassemblement de personnes qu'elle implique généralement.

Tableau n° 88: Activités de sécurité publique par structure

	2014	2015	2016	2017
Gendarmerie	52 149	52 564	42 660	39 361
Police	609 422	1 327 763	867 903	959 871
Total	661 571	1 380 327	910 563	999 232

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

Tableau n° 89: Activités de sécurité publique selon le type

Type	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Mentions en milliers	213,9	294,4	310,3	428	439,4	538,1	513,523	1207,223	741,678	721,756
Déclarations de vols	nd	nd	31 667	25 104	27 500	34 925	35871	48303	38464	38784
Plaintes contre inconnu (X)	nd	nd	16 293	17 137	21 181	27 907	27957	34818	31855	28975
Objets trouvés	9 500	2 784	5 352	1 919	2 252	6 902	2995	2943	2272	1951
Conduites sans permis de conduire	76	97	nd	63	101	8 528	846	1723	531	311
Délits de fuite	52	139	198	210	212	1 380	155	13892	257	224
Protections de personnalités	1 035	1 352	nd	1 308	2 296	9 279	2238	2605	4078	2953
Services d'ordre	2 773	4 301	4 963	2 399	nd	4 553	4777	4077	5295	14072
Rétablissement de l'ordre	151	188	2 032	266	629	594	5830	628	619	576
Appels de dénonciations reçus	nd	nd	nd	nd	nd	nd	840	893	942	756
Escorte de fonds	nd	nd	nd	nd	nd	nd	3432	6178	7896	8671
Individus fichés	nd	nd	nd	nd	nd	nd	15540	16617	30126	131517
Objets retrouvés	nd	nd	nd	nd	nd	nd	939	635	588	535
Patrouilles	nd	nd	nd	nd	nd	nd	34618	37556	44199	46131

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

Tableau n° 90: Déclarations de vols par région

Région	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014*	2015*	2016*	2017*
Boucle du Mouhoun	2 621	2 886	2 875	2 404	2 749	4 302	3056	2880	3386	6285
Cascades	658	590	4 887	592	643	862	784	960	1269	1072
Centre	7 635	7 326	7 291	6 524	7 840	13 242	11168	25819	17152	15738
Centre-Est	1 979	1 748	9 324	4 848	1 774	2 545	2591	1850	2289	2221
Centre-Nord	1 049	nd	793	1 422	1 502	1 414	1910	1898	989	1057
Centre-Ouest	nd	1 625	1 215	1 381	2 032	1 771	2060	2122	1651	1696
Centre-Sud	1 404	1 758	890	992	1 510	1 485	1512	1220	559	610
Est	1 712	nd	550	1 069	1 948	1 263	4343	2467	1235	1035
Hauts-Bassins	nd	nd	1 340	2 699	3 755	3 974	2948	3216	3790	3935
Nord	165	nd	441	620	728	870	963	1178	1054	963
Plateau Central	389	1 357	1 357	1 739	1 950	2 099	2633	2332	2568	2121
Sahel	479	433	298	305	333	408	775	977	1041	708
Sud-Ouest	781	572	406	509	736	690	1128	1384	1481	1343
Total	nd	nd	31 667	25 104	27 500	34 925	35871	48303	38464	38784

Source : Police nationale et *Gendarmerie nationale

Tableau n° 91: Nombre de déclaration de vols pour 100 000 habitants

Région	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014*	2015*	2016*	2017*
Boucle du Mouhoun	175	187	181	147	164	250	159	150	176	327
Cascades	116	100	797	93	97	125	99	121	160	135
Centre	409	375	357	305	351	568	407	941	625	573
Centre-Est	167	143	738	372	132	184	166	118	147	142
Centre-Nord	83	nd	59	103	106	97	116	116	60	64
Centre-Ouest	nd	128	93	102	146	124	129	133	103	106
Centre-Sud	211	257	127	137	203	195	178	144	66	72
Est	134	nd	40	75	133	83	252	143	72	60
Hauts-Bassins	nd	nd	81	157	211	216	141	154	181	188
Nord	13	nd	34	46	53	61	61	74	66	61
Plateau Central	54	182	177	221	242	253	285	252	278	229
Sahel	47	41	27	27	29	34	57	72	77	52
Sud-Ouest	121	86	59	72	101	92	134	164	176	159
Total	nd	nd	201	154	164	202	168	199	168	167

Source : Police nationale et *Gendarmerie nationale

Tableau n° 92: Plaintes contre inconnu (X) par la région

Région	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014*	2015*	2016*	2017*
Boucle du Mouhoun	1 170	1 094	1 495	1 121	976	1 057	683	1099	1182	1018
Cascades	411	443	617	411	497	532	332	479	563	736
Centre	8 235	6 786	5 763	6 314	7 448	12 599	12327	20194	19052	16392
Centre-Est	1 528	1 352	1 697	1 039	827	1 589	1644	1595	817	561
Centre-Nord	315	nd	559	1 065	1 185	1 314	1417	1472	833	671
Centre-Ouest	nd	1 324	875	1 095	1 642	1 452	1162	1641	1396	1177
Centre-Sud	912	1 080	1 176	761	1 449	1 229	1235	797	373	411
Est	595	nd	450	723	1584	910	1923	1614	896	877
Hauts-Bassins	nd	nd	1 252	2 327	2 783	3 257	2638	2751	3759	4180
Nord	67	nd	282	436	540	1 881	1893	851	808	935
Plateau Central	257	339	1 542	1 248	1 328	1 047	1439	948	464	467
Sahel	295	210	193	137	278	346	534	663	734	529
Sud-Ouest	527	397	392	460	644	694	730	714	978	1021
Total	nd	nd	16 293	17 137	21 181	27 907	27957	34818	31855	28975

Source : Police nationale et *Gendarmerie nationale

Tableau n° 93: Accidents de la circulation routière

Région	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014*	2015*	2016*	2017*
Boucle du Mouhoun	117	164	176	153	221	151	617	310	350	382
Cascades	202	268	200	321	400	418	470	456	534	501
Centre	4 582	7 041	5 037	7 245	10 050	10 378	11 828	11 621	11 814	12 482
Centre-Est	251	228	210	129	153	274	389	337	308	345
Centre-Nord	83	128	160	169	200	218	272	309	301	369
Centre-Ouest	264	394	444	328	402	351	731	832	937	893
Centre-Sud	120	152	144	107	187	148	293	248	188	211
Est	111	187	207	182	272	246	399	329	276	247
Hauts-Bassins	1 823	2 090	1 929	3 026	3 544	3 427	3 926	3 818	3 292	3 439
Nord	172	263	229	176	354	344	451	434	417	509
Plateau Central	124	201	232	243	352	274	347	380	130	413
Sahel	84	99	80	56	86	98	504	244	305	334
Sud-Ouest	120	224	86	111	245	284	476	395	427	467
Total	8 053	11 439	9 134	12 246	16 466	16 611	20 703	19 713	19 279	20 592

Source : Police nationale et *Gendarmerie nationale

Tableau n° 94: Nombre de blessés lié aux accidents de la circulation routière par région

Région	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014*	2015*	2016*	2017*
Boucle du Mouhoun	539	228	283	312	539	228	283	312	539	228
Cascades	421	419	620	581	421	419	620	581	421	419
Centre	6 855	7 119	6 317	5 636	6 855	7 119	6 317	5 636	6 855	7 119
Centre-Est	411	377	242	331	411	377	242	331	411	377
Centre-Nord	295	384	200	379	295	384	200	379	295	384
Centre-Ouest	870	922	1 031	1 058	870	922	1 031	1 058	870	922
Centre-Sud	133	78	167	226	133	78	167	226	133	78
Est	478	438	186	372	478	438	186	372	478	438
Hauts-Bassins	3 642	3 995	3 607	3 071	3 642	3 995	3 607	3 071	3 642	3 995
Nord	459	418	440	570	459	418	440	570	459	418
Plateau Central	57	91	426	371	57	91	426	371	57	91
Sahel	262	249	175	300	262	249	175	300	262	249
Sud-Ouest	629	428	612	129	629	428	612	129	629	428
Total	15 051	15 146	14 306	13 336	15 051	15 146	14 306	13 336	15 051	15 146

Source : Police nationale et *Gendarmerie nationale

Tableau n° 95: Nombre de morts lié aux accidents de la circulation routière par région

Région	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014*	2015*	2016*	2017*
Boucle du Mouhoun	51	32	75	57	51	32	75	57	51	32
Cascades	34	24	23	27	34	24	23	27	34	24
Centre	220	189	177	182	220	189	177	182	220	189
Centre-Est	115	53	56	78	115	53	56	78	115	53
Centre-Nord	42	48	30	38	42	48	30	38	42	48
Centre-Ouest	75	52	61	92	75	52	61	92	75	52
Centre-Sud	32	34	37	57	32	34	37	57	32	34
Est	64	58	43	47	64	58	43	47	64	58
Hauts-Bassins	142	113	85	101	142	113	85	101	142	113
Nord	36	32	29	33	36	32	29	33	36	32
Plateau Central	16	29	22	28	16	29	22	28	16	29
Sahel	30	36	25	39	30	36	25	39	30	36
Sud-Ouest	44	41	68	61	44	41	68	61	44	41
Total	901	741	731	840	901	741	731	840	901	741

Source : Police nationale et *Gendarmerie nationale

Tableau n° 96: Nombre d'accidents de circulation routière pour 100 000 habitants

Région	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014*	2015*	2016*	2017*
Boucle du Mouhoun	7,8	10,6	11,1	9,4	13,2	8,8	34,8	17,0	18,7	19,9
Cascades	35,6	45,4	32,6	50,4	60,4	60,8	65,9	61,7	69,7	63,1
Centre	245,6	360,4	246,4	339,1	450,3	445,5	486,8	458,9	448,0	454,8
Centre-Est	21,2	18,6	16,6	9,9	11,4	19,8	27,3	22,9	20,3	22,1
Centre-Nord	6,6	9,9	12,0	12,3	14,1	14,9	18,1	20,0	18,9	22,5
Centre-Ouest	21,3	30,9	33,9	24,3	29,0	24,6	49,8	55,1	60,3	55,9
Centre-Sud	18,0	22,2	20,5	14,8	25,2	19,4	37,4	30,8	22,7	24,9
Est	8,7	14,1	15,1	12,9	18,6	16,3	25,5	20,4	16,5	14,3
Hauts-Bassins	117,6	130,2	116,1	176,1	199,5	186,6	206,8	194,7	162,5	164,4
Nord	13,9	20,7	17,5	13,1	25,6	24,2	30,9	28,9	27,0	32,1
Plateau Central	17,1	27,0	30,3	30,9	43,6	33,0	40,7	43,4	14,4	44,7
Sahel	8,3	9,4	7,4	5,0	7,4	8,2	40,9	19,2	23,2	24,7
Sud-Ouest	18,5	33,5	12,5	15,7	33,6	37,8	61,6	49,7	52,2	55,4
Total	54,7	75,1	58,1	75,4	98,1	95,9	115,8	106,8	101,3	104,9

Source : Police nationale et *Gendarmerie nationale

Tableau n° 97: Nombre d'individus fichés par région

Région	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Boucle du Mouhoun	2 772	864	1 057	1 267	1 133	1 840	1 140	1 865	2 036	1 676
Cascades	2 186	384	215	198	408	1 199	1 045	248	349	787
Centre	2 450	2 615	2 108	2 722	5 509	1 195	1 751	3 927	12 363	10 835
Centre-Est	1 037	804	417	824	983	1 658	1 183	929	1 202	10 457
Centre-Nord	nd	386	393	523	496	1 167	422	124	350	562
Centre-Ouest	1 436	747	1 041	2 972	5 562	2 142	1 815	1 592	919	2 809
Centre-Sud	2 369	1 496	798	445	713	1 503	1 503	1 196	645	843
Est	nd	438	788	nd	963	1 016	1 016	852	802	926
Hauts-Bassins	nd	770	1 100	nd	739	1 252	1 252	1 701	1 720	1 648
Nord	nd	175	209	238	238	1 827	351	835	6 286	1 256
Plateau Central	234	357	458	3 265	1 631	4 325	2 612	1 959	1 176	731
Sahel	2 015	1 413	1 432	580	166	2 164	527	854	1 709	1 072
Sud-Ouest	602	516	533	313	10 214	1 029	923	535	569	3 797
Total	nd	10 965	10 549	nd	28 755	22 317	15 540	16 617	30 126	131 517

Source : Police nationale et *Gendarmerie nationale

VI. Activités de la sûreté de l'Etat

Définitions des concepts

Attroupement : Rassemblement illégal de personnes plus ou moins tumultueux (agité) sur la place ou la voie publique.

Carnet de séjour visé : Journal tenu par un voyageur visé par une autorité compétente.

Fiches d'hôtels : Supports remplis par les clients d'un hôtel et destinés à être conservés parmi d'autres pour consultation éventuelle des renseignements qu'ils portent.

Manifestations autorisées : Manifestations qui se tiennent après autorisation de l'autorité administrative dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Note de renseignements : Ecrit qui relate un fait ou un évènement d'ordre politique, économique, social, culturel, etc.

Réunions autorisées : Réunions publiques qui se tiennent après autorisation de l'autorité administrative dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Visa d'entrée : Autorisation expresse accordée par un consulat ou une ambassade à l'extérieur du pays à une personne étrangère qui en fait la demande pour lui permettre d'entrer dans l'Etat de délivrance du visa afin d'y séjourner légalement durant le temps imparti.

Tableau n° 98: Activités de sûreté de l'Etat selon le type

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Réunions autorisées	2 758	2 494	1 673	1 628	1 522	1 290	2170	2229	2070	2125
Manifestations autorisées	8 293	8 904	5 996	8 762	6 942	7 701	9078	9598	10280	10599
Attroupements	100	119	2 358	236	292	283	676	474	493	558
Notes de renseignements	7 392	7 861	5 095	6 172	7 889	7 384	7748	8178	7971	6894
Carnets de séjour visé*	6 171	9 421	4 995	1 508	1 881	4 610	11833	3138	2152	3435
Fiches d'hôtels*	69 834	81 465	68 751	68 798	82 191	95 124	78150	108176	147422	155318
Visas d'entrée*	38 882	44 097	35 280	34 383	32 610	19 196	22731	38966	22105	22019

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

*Uniquement la police nationale

Tableau n° 99: Nombre de fiches d'hôtels exploitées par région

Région	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Boucle du Mouhoun	2 548	4 082	1 789	3 405	4 504	5 934	9641	9701	11739	12943
Cascades	2 762	2 886	2 487	3 208	2 767	4 340	4745	3268	4433	5015
Centre	29 893	37 653	29 832	31 750	30 136	29 607	nd	23430	42450	31840
Centre-Est	3 067	4 008	3 585	2 395	3 848	5 113	5113	7294	13226	10189
Centre-Nord	1 095	3 062	3 896	4 599	4 187	4 178	3706	3484	7465	14798
Centre-Ouest	2 156	2 979	3 350	2 596	5 188	6 999	9553	9277	11423	12253
Centre-Sud	2 330	1 371	1 937	899	1 305	1 666	2382	2298	6150	5983
Est	4 717	3 324	3 175	5 175	5 870	5 923	6101	6944	16109	16109
Hauts-Bassins	14 575	14 947	13 914	10 306	14 884	19 655	22695	23577	7797	19580
Nord	1 599	1 171	1 996	1 263	1 668	1 593	2052	3480	4182	4280
Plateau Central	204	590	325	607	593	643	1297	2784	4525	6087
Sahel	2 695	2 363	1 929	1 881	3920	5 503	6185	5808	8677	7737
Sud-Ouest	2 193	3029	536	714	3 321	3 970	4680	6831	9246	8504
Total	69 834	81 465	68 751	68 798	82 191	95 124	78150	108176	147422	155318

Source : Police nationale

Tableau n° 100: Nombre de carnets de séjour visés par région

Région	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Boucle du Mouhoun	0	817	0	1	6	0	1	0	2417
Cascades	14	44	0	26	3	11	0	10	5
Centre	0	157	0	0	0	0	0	0	0
Centre-Est	0	397	22	0	146	146	83	561	389
Centre-Nord	0	122	1	76	625	3	376	588	7
Centre-Ouest	19	81	0	3	0	0	0	0	5
Centre-Sud	1 012	575	148	1 113	3 196	10831	1956	0	0
Est	4	135	1	52	384	6	4	247	247
Hauts-Bassins	7 513	1 847	1 155	505	1	694	637	720	319
Nord	766	423	132	68	164	0	0	0	0
Plateau Central	0	124	8	0	0	0	0	0	1
Sahel	2	167	24	6	75	116	35	0	2
Sud-Ouest	91	106	17	31	10	26	46	26	43
Total	9 421	4 995	1 508	1 881	4 610	11833	3138	2152	3435

Source : Police nationale

Tableau n° 101: Nombre de cas de réunions autorisées signalées par région

Région	2009	2010	2011	2012	2013	2014*	2015*	2016*	2017*
Boucle du Mouhoun	422	239	203	224	140	238	321	406	365
Cascades	63	17	51	136	58	194	214	111	173
Centre	6	42	46	49	48	135	141	74	49
Centre-Est	160	105	157	219	100	133	212	187	144
Centre-Nord	165	83	108	80	162	210	290	248	230
Centre-Ouest	350	170	117	137	89	225	157	45	201
Centre-Sud	220	130	40	57	41	89	101	89	101
Est	59	29	43	132	16	98	66	124	114
Hauts-Bassins	337	658	670	192	429	532	416	469	439
Nord	98	50	82	47	46	44	21	21	46
Plateau Central	177	94	40	141	50	95	78	86	111
Sahel	94	18	32	79	102	122	153	145	104
Sud-Ouest	343	38	39	29	9	55	59	65	48
Total	2 494	1 673	1 628	1 522	1 290	2170	2229	2070	2125

Source : Police nationale et *Gendarmerie nationale

Tableau n° 102: Nombre de cas de manifestations autorisées signalées par région

Région	2009	2010	2011	2012	2013	2014*	2015*	2016*	2017*
Boucle du Mouhoun	1 996	1 102	1 129	1 127	1 365	1677	1996	1854	2178
Cascades	262	150	246	226	231	273	384	508	466
Centre	383	442	588	517	479	346	633	543	573
Centre-Est	430	352	469	481	508	575	381	624	546
Centre-Nord	899	609	956	906	1 016	1284	1233	1308	1201
Centre-Ouest	1 678	935	709	704	879	1061	1067	862	1502
Centre-Sud	259	327	197	346	351	489	430	517	538
Est	258	135	385	624	386	683	542	558	564
Hauts-Bassins	1 060	857	2 997	830	795	914	961	868	1011
Nord	672	467	612	395	454	493	709	904	168
Plateau Central	525	305	267	484	682	660	461	579	659
Sahel	147	153	90	131	316	141	363	481	489
Sud-Ouest	335	162	117	171	239	482	438	674	704
Total	8 904	5 996	8 762	6 942	7 701	9078	9598	10280	10599

Source : Police nationale et *Gendarmerie nationale

Tableau n° 103: Nombre de cas d'attroupement par région

Région	2014	2015	2016	2017
Boucle du Mouhoun	259	54	22	55
Cascades	21	18	19	15
Centre	23	46	81	41
Centre-Est	62	42	99	64
Centre-Nord	109	108	100	106
Centre-Ouest	101	87	14	151
Centre-Sud	8	16	11	17
Est	48	39	27	30
Hauts-Bassins	6	2	5	5
Nord	13	13	74	29
Plateau Central	7	18	10	4
Sahel	10	16	23	31
Sud-Ouest	9	15	8	10
Total	676	474	493	558

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

Tableau n° 104: Nombre de notes de renseignement rédigées par région

Région	2014	2015	2016	2017
Boucle du Mouhoun	296	619	713	645
Cascades	836	669	471	484
Centre	255	684	685	569
Centre-Est	639	480	443	175
Centre-Nord	497	497	328	177
Centre-Ouest	725	480	522	433
Centre-Sud	628	552	427	467
Est	480	664	893	853
Hauts-Bassins	1257	953	412	673
Nord	312	392	326	331
Plateau Central	677	924	797	742
Sahel	665	739	1493	948
Sud-Ouest	481	525	461	397
Total	7748	8178	7971	6894

Source : Police nationale et Gendarmerie nationale

VII. Recettes recouvrées par les services de la police nationale

Définition des concepts

Amendes forfaitaires Police: Contravention infligée à une tierce personne par un OPJ ou un APJ de la Police au vu d'une ou des infractions constatées à son égard.

Services payés: Services de police ou de gendarmerie nationale donnés contre une rémunération.

Valeur des timbres: Valeur monétaire du cumul des valeurs faciales des timbres utilisés.

Tableau n° 105: Recettes des services de Police (en millions FCFA)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Amendes forfaitaires Police	261,2	326,4	540,5	301,7	596,9	*331,6	277,1	520,0	1039,9	1122,0
Services payés*	83,7	95,2	158,1	105,3	142,2	477,4	319,1	443,2	538,3	578,9
Valeur des timbres	699,4	440,5	359,5	390,1	537,1	652,3	407,8	634,4	808,7	1017,5

Source : Police nationale

*: données de la région du Centre non communiquées

Tableau n° 106: Montant des amendes forfaitaires (en millions FCFA) par région

Région	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
B Mouhoun	23,3	12,8	12,9	9,8	8,5	12,1	16,2	25,3	83,3	74,2
Cascades	7,7	7,7	14,6	20,4	18,8	33,5	34,7	42,3	140,2	233,4
Centre	63,8	140,3	321,3	155,6	269,6	nd	76,8	282,5	385,6	374,4
Centre-Est	10,6	15,5	33,5	14,4	24,8	29,6	27,5	25,0	115,9	126,0
Centre-Nord	9,2	8,4	9,6	6,3	12,0	10,7	14,1	16,1	25,4	52,7
Centre-Ouest	17,3	15,3	17,8	4,9	5,1	16,1	11,7	9,5	31,6	26,8
Centre-Sud	38,6	44,7	46,5	22,8	35,8	15,4	8,5	1,5	15,7	15,7
Est	26,9	21,4	19,4	14,1	41,7	22,0	27,1	37,9	77,9	74,5
Hauts-Bassins	19,7	20,0	28,4	31,2	141,2	55,2	26,7	31,3	63,1	63,6
Nord	10,6	9,3	10,1	0,4	16,8	33,2	8,2	8,7	17,5	15,1
Plateau Central	12,5	9,5	9,8	6,0	7,2	9,6	0,6	9,6	29,4	15,5
Sahel	16,9	15,6	13,1	13,5	11,5	31,4	11,7	16,8	40,9	36,7
Sud-Ouest	4,1	6,1	3,5	2,3	3,8	nd	13,4	13,4	13,4	13,4
Total	261,2	326,4	540,5	301,7	596,9	nd	277,1	520,0	1039,9	1122,0

Source : Police nationale.

Tableau n° 107: Recettes des services payés par région (en millions de FCFA) par région

Région	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
B Mouhoun	nd	2,9	12,1	1,3	17,7	26,5	49,7	55,7	64,3
Cascades	2,9	3,5	7,7	11,3	11,3	19,7	39,4	28,7	45,2
Centre	2,5	48,5	nd	nd	251,5	45,8	nd	nd	nd
Centre-Est	9,9	22,3	11,3	18,5	19,9	19,9	50,7	92,6	68,6
Centre-Nord	7,7	9,1	8,6	8,8	13,6	27,5	30,0	36,5	41,8
Centre-Ouest	17,9	12,0	3,7	6,9	9,5	19,9	32,5	40,9	48,3
Centre-Sud	0,0	0,3	0,6	1,1	1,3	9,5	20,7	19,8	21,0
Est	4,1	4,9	4,2	9,4	18,1	34,4	52,9	65,3	76,6
Hauts-Bassins	36,7	39,1	48,2	59,8	93,6	40,2	53,0	76,9	88,7
Nord	5,9	6,3	0,6	12,4	16,3	25,6	49,7	39,9	39,0
Plateau Central	3,0	4,9	3,4	4,0	7,4	18,5	20,7	26,8	27,5
Sahel	1,2	2,3	3,4	5,3	8,9	18,2	30,6	41,8	44,5
Sud-Ouest	3,3	2,0	1,5	3,2	8,3	13,4	13,4	13,4	13,4
Total	nd	158,1	nd	nd	477,4	319,1	443,2	538,3	578,9

Source : Police nationale.

Tableau n° 108: Valeur des timbres par région (en millions de FCFA) par région

Région	2014	2015	2016	2017
Boucle du Mouhoun	17,6	27,5	28,8	39,7
Cascades	37,0	35,7	40,8	49,5
Centre	152,1	330,6	294,4	394,2
Centre-Est	20,5	32,5	40,7	43,5
Centre-Nord	24,7	37,8	47,3	55,6
Centre-Ouest	38,9	29,0	32,9	69,0
Centre-Sud	0,2	14,1	26,6	27,7
Est	21,1	30,8	38,4	49,6
Hauts-Bassins	17,9	25,3	158,8	181,0
Nord	42,9	32,3	57,2	58,7
Plateau Central	10,5	11,8	11,1	14,4
Sahel	10,9	13,7	18,2	21,2
Sud-Ouest	13,4	13,4	13,4	13,4
Total	407,8	634,4	808,7	1017,5

Source : Police nationale.

Table des matières

Avant-propos	3
Sommaire	4
Abréviations	5
Démarche méthodologique	7
I. Organisation et attributions du Ministère de la sécurité en 2017	8
I.1. Organisation et attributions	9
I.2. Schéma de l'organigramme	24
II. Participation communautaire à la production de la sécurité	25
Structures communautaires locales de sécurité	26
III. Activités des services de sécurité	28
III.1. Police administrative	29
III.2. Activités de police judiciaire	33
IV. Crimes et délits	42
IV.1. Crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs	47
IV.2. Crimes et délits contre la paix publique	51
IV.3. Crimes et délits contre la propriété	55
IV.4. Crimes et délits contre les personnes	59
IV.5. Crimes et délits contre la sécurité publique	64
IV.6. Attaques/agressions à mains armées	69
IV.7. Attaques terroristes*	71
V. Activités de sécurité publique	72
VI. Activités de la sûreté de l'Etat	78
VII. Recettes recouvrées par les services de la police nationale	83
Table des matières	87
Liste des tableaux	88

Liste des tableaux

Tableau n° 1: Nombre de structures communautaires locales de sécurité par région	27
Tableau n° 2: Activités de police administrative	30
Tableau n° 2: Nombre d'enquêtes administratives par région	30
Tableau n° 3: Nombre de certificats de perte ou de vol établis par région	30
Tableau n° 4: Nombre de certificats de résidence délivrés par région	31
Tableau n° 5: Nombre de certifications matérielles de signatures établis par région (en milliers)	31
Tableau n° 6: Nombre de copies certifiées conformes établies par la police nationale par région (en milliers)	32
Tableau n° 7: Nombre d'enrôlement pour la carte nationale d'identité burkinabè effectué dans les commissariats de police par région.....	32
Tableau n° 8: Nombre de cartes nationales d'identité Burkinabè établies par sexe	32
Tableau n° 9: Nombre de passeports établis.....	32
Tableau n° 10: Activités de police judiciaire reçues et exécutées	34
Tableau n° 11 : Nombre d'assistance à huissier reçues et exécutées e par région	34
Tableau n° 12 : Nombre d'avis de recherche reçues et exécutées par région	35
Tableau n° 13: Nombre de commissions rogatoires reçues et exécutées par région	35
Tableau n° 14: Nombre d'instructions de justice reçues et exécutées par région	36
Tableau n° 15: Nombre de mandats d'amener reçues et exécutées par région.....	36
Tableau n° 16: Nombre de mandats d'arrêt reçues et exécutées par région	37
Tableau n° 17: Nombre de mandats de comparution reçues et par région	37
Tableau n° 18: Nombre de mandats de dépôt reçues et exécutées par région	38
Tableau n° 19: Nombre d'ordonnance reçues et exécutées par région.....	38
Tableau n° 20: Autres activités de police judiciaire	39
Tableau n° 21: Nombre de découvertes de cadavre par région	39
Tableau n° 22: Nombre d'enquêtes de flagrant délit menés par région.....	39
Tableau n° 23: Nombre d'enquêtes préliminaires réalisées par région	40
Tableau n° 24: Nombre de procès-verbaux de notification et de remise d'actes par région.....	40
Tableau n° 25: Nombre de procès-verbaux de recherches infructueuses par région	40
Tableau n° 26: Nombre de procès-verbaux dressés par région	41
Tableau n° 27: Nombre de réquisitions à expert par région	41
Tableau n° 28: Nombre de cas de crimes et délits enregistrés selon la structure	43
Tableau n° 29: Nombre de cas de crimes et délits enregistrés selon le type	43
Tableau n° 30: Nombre d'auteurs de crimes et délits selon la structure	43
Tableau n° 31: Nombre d'auteurs de crimes et délits selon le type	43
Tableau n° 32: Nombre de victimes de crimes et délits selon la structure	43
Tableau n° 33: Nombre de victime de crimes et délits selon le type	43
Tableau n° 34 : Nombre de personnes mineures (Garçons et Filles) gardées à vue par région	44
Tableau n° 35 : Nombre de personnes adultes (Femmes et Hommes) gardées à vue par région.....	44
Tableau n° 36 : Nombre d'individus déferés hommes	45
Tableau n° 37 : Nombre d'individus déferés femmes	45
Tableau n° 38 : Nombre d'individus déferés mineurs	46
Tableau n° 39: Nombre de cas de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs	48
Tableau n° 40: Nombre de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs par région	48
Tableau n° 41: Nombre de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs pour 100 000 habitants par région	49
Tableau n° 42: Nombre de cas de viol par région.....	49
Tableau n° 43: Nombre de cas d'avortement par région	49
Tableau n° 44: Nombre de cas de racolage par région.....	50
Tableau n° 45: Nombre de cas de mutilations génitales par région	50
Tableau n° 46: Nombre de cas de crimes et délits contre la paix publique	52
Tableau n° 47: Nombre de crimes et délits contre la paix publique par la région	52
Tableau n° 48: Nombre de cas de faux monnayage par région	53
Tableau n° 49: Nombre de cas de violation de domicile par région	53
Tableau n° 50: Nombre de cas d'ivresse publique et manifeste par région	54
Tableau n° 51: Nombre de cas d'abattage clandestin enregistrés par région.....	54
Tableau n° 52: Nombre de cas de crimes et délits contre la propriété enregistrés	56
Tableau n° 53: Nombre de crimes et délits contre la propriété par région	56
Tableau n° 54: Nombre de cas de vol par région	57
Tableau n° 55: Nombre de cas d'abus de confiance par région	57
Tableau n° 56: Nombre de cas de vol qualifié par région	58
Tableau n° 57: Nombre de cas d'escroquerie par région	58

Tableau n° 58: Nombre de cas de crimes et délits contre les personnes par structure	60
Tableau n° 59: Nombre de crimes et délits contre les personnes par région	60
Tableau n° 60: Nombre de crimes et délits contre les personnes pour 100 000 habitants par région	61
Tableau n° 61: Nombre de cas de coups et blessures volontaires par la région	61
Tableau n° 62: Nombre de cas d'enlèvement par région	62
Tableau n° 63: Nombre de cas d'homicide volontaire / meurtre par région	62
Tableau n° 64: Nombre de cas d'assassinat enregistrés par région	63
Tableau n° 65: Nombre de cas de crimes et délits contre la sécurité publique par structure	65
Tableau n° 66: Nombre de crimes et délits contre la sécurité publique selon l'infraction	65
Tableau n° 67: Nombre de crimes et délits contre la sécurité publique par région	65
Tableau n° 68: Nombre de cas de détention illégale d'armes à feu par région	66
Tableau n° 69: Nombre de cas d'association de malfaiteurs par région	66
Tableau n° 70: Nombre de cas d'évasion, de complicité d'évasion et de tentative d'évasion par région	67
Tableau n° 71: Quantité (Kg) de drogues saisies par structure	67
Tableau n° 72: Quantité (Kg) de drogues saisies selon le type	67
Tableau n° 73: Nombre d'armes saisies par structure	67
Tableau n° 74: Nombre d'armes saisies selon le type	68
Tableau n° 75: Nombre d'armes saisies par région	68
Tableau n° 76 : Nombre de cas d'attaques/agressions à mains armées selon la structure	69
Tableau n° 77 : Nombre d'auteurs d'attaques/agressions à mains armées selon la structure	69
Tableau n° 78 : Nombre de victimes d'attaques/agressions à mains armées selon la structure	69
Tableau n° 79 : Valeur des biens emportés en million de Franc CFA selon la structure	69
Tableau n° 80 : Nombre de cas d'attaques/agressions à mains armées par région	70
Tableau n° 81 : Nombre de victimes d'attaques/agressions à mains armées par région	70
Tableau n° 82 : Nombre de cas d'attaques terroristes selon la structure	71
Tableau n° 83 : Nombre de présumés auteurs d'attaques terroristes selon la structure	71
Tableau n° 84 : Nombre de victimes d'attaques terroristes selon la structure	71
Tableau n° 85 : Valeur des biens emportés en million de Franc CFA selon la structure	71
Tableau n° 86 : Nombre de biens emportés	71
Tableau n° 87: Activités de sécurité publique par structure	74
Tableau n° 88: Activités de sécurité publique selon le type	74
Tableau n° 89: Déclarations de vols par région	74
Tableau n° 90: Nombre de déclaration de vols pour 100 000 habitants	75
Tableau n° 91: Plaintes contre inconnu (X) par la région	75
Tableau n° 92: Accidents de la circulation routière	76
Tableau n° 93: Nombre de blessés lié aux accidents de la circulation routière par région	76
Tableau n° 94: Nombre de morts lié aux accidents de la circulation routière par région	76
Tableau n° 95: Nombre d'accidents de circulation routière pour 100 000 habitants	77
Tableau n° 96: Nombre d'individus fichés par région	77
Tableau n° 97: Activités de sûreté de l'Etat selon le type	80
Tableau n° 98: Nombre de fiches d'hôtels exploitées par région	80
Tableau n° 99: Nombre de carnets de séjour visés par région	80
Tableau n° 100: Nombre de cas de réunions autorisées signalées par région	81
Tableau n° 101: Nombre de cas de manifestations autorisées signalées par région	81
Tableau n° 102: Nombre de cas d'attroupement par région	82
Tableau n° 103: Nombre de notes de renseignement rédigées par région	82
Tableau n° 104: Recettes des services de Police (en millions FCFA)	85
Tableau n° 105: Montant des amendes forfaitaires (en millions FCFA) par région	85
Tableau n° 106: Recettes des services payés par région (en millions de FCFA) par région	85
Tableau n° 107: Valeur des timbres par région (en millions de FCFA) par région	86